J'ignore si des mesures d'une telle importance ont des chances d'être adoptées à ce stade de la Conférence. Je désire seulement mettre en évidence la nécessité de prévoir le mode de solution des impasses qui pourraient se produire au sein du Conseil; si, en effet, ces impasses avaient pour résultat de paralyser les travaux du Conseil, le monde entier serait plongé dans le découragement.

En ce quiconcerne la Cour Permanente de Justice Internationale, la Délégation du Salvador espère que la juridiction de la Cour sera rendue obligatoire pour toutes les Nations Unies. Il semble évident à cette Délégation que la plupart des nations du monde sont prêtes à accepter la compétence obligatoire de la Cour. Les petites nations, en particulier, ne peuvent s'empêcher de penser que la future Cour Permanente de Justice Internationale est leur bien le plus important dans le système prévu pour le maintien de la paix. Mais cet organisme perdra certainement beaucoup de son importance si les grandes nations ne sont pas unanimes à accepter la compétence obligatoire de la Cour, du moins en ce quiconcerne les différends qui sont considérés comme relevant de sa compétence.

La Délégation de la République du Salvador se rappelle avec fierté que la première Cour permanente de Justice Internationale qui ait jamais existé fut la Cour de Justice Centrale Américaine, qui avait été instituée par le Salvador, le Guatémala, le Honduras, le Nicaragua et le Costa-Rica.

Cette Cour exista de 1907 à 1917 et sa compétence était obligatoire dans tous les différends internationaux touchant les Républiques de l'Amérique Centrale.

Les membres de la Délégation du Salvador placent toute leur confiance dans la Providence divine, qui guidera nos délibérations. En conséquence, nous comptons fermement sur le plein succès de la Conférence. Nous ne cherchons pas la perfection absolue dans nos travaux communs, mais nous nous joignons aux espoirs de l'humanité entière que le mécanisme de paix, dont la responsabilité nous incombe ici, aura toute l'efficacité qu'en attend le monde entier.

Mesdames et Messieurs, je vous remercie.

M. MOLOTOV: Je passe la parole au Ministre des Affaires Etrangères, Président de la Délégation de Grèce.

M. SOFIANOPOULOS: Monsieur le Président, Messieurs les Délégués, La Délégation grecque désire tout d'abord exprimer le profond regret qu'elle ressent de la perte tragique du Président Roosevelt, ce grand homme dont les efforts ont été constamment tendus vers la réalisation de l'idéal de la sécurité collective. Sans aucun doute, son absence ici est pour nous tous un coup très dur.

Nous avons eu la satisfaction d'entendre à la séance d'ouverture les paroles encourageantes du Président Truman assurant la Conférence de son appui et de recevoir de M. Stettinius des assurances non moins chaleureuses.

C'est avec plaisir que le Gouvernement grec a pris connaissance des propositions de Dumbarton Oaks mises au point à Yalta.

Nous accueillons avec une profonde reconnaissance le geste des Puissances invitantes convoquant dans cette ville une Conférence des Nations Unies et nous acceptons cette invitation avec une grande confiance et un grand espoir.

Je me permets de penser que personne ne sera surpris de notre volonté de participer à ces débats et de contribuer de tout notre coeur à la création d'un meilleur ordre mondial dans lequel l'agression et les procédés qui y conduisent ne recevront aucun encouragement et n'aurons aucune chance de succès.

L'attitude du Gouvernement grec n'est pas due seulement aux épreuves morales et physiques sans précédent subies par le peuple grec pendant les longues et sombres années de l'occupation ennemie; elle n'est pas non plus dictée seulement par l'élan généreux et fort qu'une tradition séculaire, née dans les conseils amphictyoniques de la Grèce classique, a implanté dans la conscience du peuple grec.

Il existe un motif plus immédiat et moins sentimental: la dévotion incontestable du Gouvernement grec et du peuple grec envers l'idéal de la collaboration internationale et leur foi dans la possibilité et la nécessité de créer une véritable communauté internationale régie par un ensemble de règles de politique internationale. (Applaudissements).

Le fait que nous n'avons pas l'intention de nous contenter de faire l'éloge de cet idéal par de belles paroles est amplement prouvé par le long passé de la Grèce et son respect fidèle des rèlges du droit international contemporain.

certainement aller la gratitude de cette Conférence.

Le Gouvernement grec s'engage à accepter ces projets comme base de discussion et il se permet de présenter quelques observations au sujet de leurs diverses dispositions.

Au cours de la phase initiale qui suivra la guerre, il conviendrait de rechercher la sécurité comme une continuation de la solidarité qui a été maintenue entre les Nations Unies pour la poursuite de la guerre. Les Nations Unies doivent à leurs peuples et à leurs morts de sauvegarder l'unité qui a été gagnée à un prix si élevé. Il est compréhensible que les grands Alliés qui ont eu la charge écrasante de vaincre les agresseurs de l'Axe assument également la principale responsabilité quand il s'agit de guider les premiers pas de la nouvelle organisation. La continuité de leur unité de vues et de leur collaboration est la condition préliminaire essentielle de la paix.

Cela signifie-t-il que les petites nations doivent se résigner à un complet effacement ? Nous ne le pensons pas. Au contraireleur activité peut s'exercer dans un grand nombre de domaines. Les dieux n'aident que ceux qui s'aident eux-mêmes et au cours de cette guerre nous avons vu bien de ces "petites" nations qui ont apporté une contribution non négligeable à la victoire commune. A une certaine époque, alors que la Grande Bretagne supportait seule la fureur des assauts germaniques, le peuple grec n'a pas hésité à faire face à la traîtresse attaque des Fascistes; pendant six longs mois il a tenu victorieusement et repoussé leurs attaques, provoquant ainsi la colère d'Hitler et faisant retomber sur le peuple grec la fureur de sa vengeance.

Aux côtés des autres Nations Unies la Grèce a engagé sa responsabilité envers l'Histoire et elle est décidée à exécuter ses obligations résolument, sincèrement. Son passé est une garantie de ce qu'on peut légitimement attendre d'elle pour la défense de la sécurité collective et en toute justice lui donne le droit de prendre une part active, comportant des responsabilités, dans la nouvelle organisation projetée.

La Charte que nous sommes sur le point d'élaborer ne doit pas créer un sentiment trompeur de sécurité et de laisser-aller. Nous devons veiller à ce qu'elle n'aboutisse pas à un sentiment d'irresponsabilité individuelle qui pourrait provenir de l'idée erronée que le maintien de la paix incombe d'une façon anonyme à chacun en général et n'incombe à personne en particulier. Une telle idée pourrait en effet servir d'alibi opportun aux gouvernements de préserver la solidarité des trois grandes puissances, laquelle est en dernière analyse la plus sûre garantie de paix.

C'est dans cet esprit qu'ils feront taire sans aucun doute leurs scrupules d'ordre juridique concernant l'applications des sanctions, dans l'intérêt supérieur de la paix, et qu'ils seront prêts, à cet égard, à accepter avec resignation sinon avec joie l'exercice d'un droit de vote attribué aux membres permanents.

Il sera plus difficile pour les petits pays d'admettre l'usage de ce droit par l'un quelconque des membres permanents lorsqu'il s'agit de déterminer l'existence d'une menace à la paix ou d'un acte quelconque d'agression.

C'est là un point sur lequel le sentiment des petits pys sera très fort, cela pour des raisons qui concernent les principes de la justice et de la moralité internationales.

Ils supporteraient plus facilement les déceptions et les tribulations résultant d'un blocage des sanctions par l'emploi du droit de veto si le conseil de sécurité pouvait au moins déterminer l'existence d'une agression et, implicitement, l'agresseur.

N'est-ce pas trop attendre d'un petit pays, victime d'une agression, que de lui demander de renoncer à la satisfaction morale et juridique de connaître ce qui est juste et ce qui est injuste, et qui est le malfaiteur et qui est la victime ? Qu'on n'aille pas panser que le plus cher désir des petits pays se réduise dans cette affaire, à une prétention vaine et sans intérêt. Il y a là dedans, au contraire, beaucoup de choses qui devraient intéresser également les grandes puissances et serviraient, pour finir, la cause de la paix. A cet égard, il faut aboutir à moins de confusion et à plus de clarté, et par là à réfréner l'impétuosité d'un agresseur éventuel.

Nous nous permettons de proposer un choix de remèdes à ces défauts. La meilleure solution consisterait, pour les membres permanents, à renoncer d'eux-mêmes à leur droit de vote lors de la détermination de l'existence d'un violation de la paix ou d'un acte d'agression. De cette façon, le conseil serait en mesure de "dire le droit", ce qui est un élément fondamental de toute charte de sécurité digne de ce nom.

A défaut, nous proposerions que les membres permanents renoncent à leur droit de vote lors de la détermination de l'existence d'une violation de la paix ou d'un acte d'agression, lorsque deux pays ou davantage, non permanents du conseil de sécurité, seraient en cause. Nous suggérerions encore que l'on puisse obtenir du conseil de sécurité au moins une recommendation sans entrainer la faculté pour les membres permanents d'utiliser leur droit de veto.

qui répugenraient à assumer courageusement leur part de responsabilités. L'échec de la Société des Nations a été dû également à cette raison et non aux défauts de sa constitution.

Tout en se réservant le droit d'apporter des amendements formels devant les organismes compétents de la Conférence, la Délégation grecque saisit cette occasion pour soumettre à l'examen des autres Nations Unies de la Conférence les observations générales suivantes sur les principes et la procédure prévus dans les propositions de Dumbarton Oaks et de Yalta. Le maintien de la paix et de la sécurité ainsi que le développement des relations amicales et de la coopération internationale pour le règlement des problèmes internationaux devraient être liés aux principes généralement acceptés de justice, de moralite et de droit international. Les décisions du Conseil de Sécurité devraient s'inspirer des critères du droit et de la justice.

La Délégation grecque est d'avis que le rôle attribué à l'Assemblée générale devrait être plus important.

Il y aurait lieu notamment de stipuler que l'assemblée aura la faculté de formuler des recommandations sur toute question qui se trouve en cours d'étude ou qui a déjà été traitée par le comité de sécurité.

Etant donné le compromis adopté à Yalta sur la question de la procédure de vote, il est maintenant loisible à tout pays d'attirer l'attention du conseil de sécurité sur tout différend ou sur toute situation de nature à mettre la paix en danger en demandant que cette question soit mise à l'ordre du jour au conseil de sécurité. Et il n'est pas loisible à l'un quelconque des membres permanents du Conseil d'opposer son veto à une telle mesure aussi longtemps que sept des onze membres du conseil votent de façon affirmative.

Au surplus, dans les affaires qui concernent le règlement pacifique de différends ou de situations pouvant conduire à un conflit international, les propositions de Yalta tempèrent la rigidité du droit de veto des membres permanents puisqu'elles retirent la faculté de voter à celui de ses membres qui est partie à un différend.

Si toutefois les procédures visées à la section A, c'est-à-dire la négociation, la médiation, la conciliation, l'arbitrage, le règlement judiciaire ou tout autre moyen pacifique ouvert aux parties, n'aboutissent à aucune solution, non plus que la recommandation adressée par le conseil de sécurité lui-même aux parties et concernant des ménagements, et si cet échec de l'avis du conseil constitue une menace à la paix et à la sécurité, les dispositions de la Section B, chapitre VIII, entrent en jeu et les mesures importantes ci-dessous sont alors envisagées:

1. Le Conseil doit dire s'il existe une menace à la paix ou si la paix a été violée, ou s'il a été commis un acte d'agression quelconque, et il doit formuler des recommandations ou décider des mesures à prendre en vue du maintien ou du rétablissement de la paix et de la sécurité.

2. Le Conseil doit être habilité à dire quelles mesures devraient être prises pour donner effet à ses décisions. Ces mesures iraient de l'interruption des moyens de communications ou de la simple rupture des relations diplomatiques à l'application de sanctions par la force armée.

Il n'y aurait rien à objecter à ces deux dispositions si elles n'étaient affaiblies par la possibilité ouverte à l'un quelconque des membres permanents de faire usage de son droit de veto. Ce droit de veto semble engendrer un sentiment de malaise dans certains milieux. Les petits pays n'ignorent ni ne négligent le fait qu'il est important

Nous nous permettons d'affirmer qu'au cours du dernier quart de siècle, la Grèce, plus qu'aucune autre nation, a respecté le principe en vertu duquel il convenait d'avoir recours aux organismes politiques, économiques et judiciaires crées après la dernière guerre en vue du réglement des conflits internationaux. Le Gouvernement de note pays a soumis tout confilit, quel qu'il soit, a l'arbitrage du droit et de la justice.

En dépit de cette attitude de respect du droit, nous avons été envahis par les pays de l'Axe et lerus satellites, nous avons souffert injustement et nous avons tout perdu sauf l'honneur et la foi dans la possibilité d'établir un ordre mondial délivré de la violence, de la crainte et du besoin.

C'est dans cet espoir que nous sommes venus dans cette belle ville de San Francisco, accomplissant ainsi un acte de foi dans la sagesse et la diligence des Puissances invitantes ains que de toutes les Nations Unies assemblées ici en vue de rétablir les principes d'éthique de justice et de droit foulés au pied par les agresseurs.

Il est tout d'abord de notre devoir d'exprimer notre gratitude au Gouvernement des Etats-Unis et à l'Etat de Californie pour leur généreuse hospitalité et pour la manière aimable avec laquelle ils s'efforcent de faciliter le succès de notre mission. Je saisis également l'occasion qui m'est ainsi donnée d'offrir nos remerciements à M. Lapham, Maire de San Francisco pour les nombreuses marques d'hospitalité qu'ont recues de lui les Délégations à la Conférence. Des peuples d'origine, de races, de langues et de religions différentes sont venus dans ce pays où, non seulement ils ont créé une grande nation mais où ils ont également découvert le secret de travailler d'un commun accord pour une grande cause, la cause de la démocratie. Ils ont remporté un succès remarquable dans ce domaine parce qu'ils ont eu la sagesse d'éliminer leurs divergences et d'écarter leurs préjugés et parce qu'ils ont en la sagesse d'éliminer leurs divergences et d'écarter leurs préjugés et parce qu'ils se sont laissés guider uniquement par les intérets supérieurs de la communauté. Nous sommes fier de rencontrer parmi eux des centaines de milliers d'Américains qui sont d'origine grecque et qui paient par une loyauté reconnaissante les avantages qui leur ont été accordes par leur pays d'adoption.

Inspirés par l'exemple du peuple américain nous allons bientôt commencer à établir notre nouvelle charte de sécurité internationale sur la base des projets élaborés à Dumbarton Oaks et à Yalta par les Grandes Puissances auxquelles doit

La Délégation grecque accueille avec faveur les dispositions relatives a une cour internationale de justice qui sera l'organe judiciaire de la nouvelle organisation. Elle accueillerait également avec plaisir une extension de la juridiction obligatoire de la cour en matière de règlement de questions juridiques.

En ce qui concerne la section relative au reglement pacifique des différends, on pourrait laisser a la cour le soin de juger si une situation ou un différend procede ou ne pocede pas d'éléments qui, selon le droit international, sont de la compétence des tribunaux de l'état intéressé.

Le gouvernement grec salue de tout coeur les dispositions faisant l'objet du chapitre IX des propositions, lequel prévoit la création d'un conseil spécial chargé de traiter les problèmes économiques sociaux et autres problèmes humanitaires.

Les souffrances et les sacrifices de millions de gens auront été vains si les nations qui ont combattu côte a côte dans cette guerre terrible n'ont pas appris enfin cette suprême leçon qu'il ne peut pas y avoir et qu'il n'y aura pas de paix ni de sécurité politique dans le monde si nous ne sommes pas capables de réaliser une stabilité économique et une prospérité suffisantes sur le plan international, ni d'assurer aux peuples de toutes les nations les conditions d'hygiene, de sécurité sociale, de bien-être et d'éducation auxquelles ils ont absolument droit.

En particulier, les gens qui ont englouti toute leur richesse matérielle dans la lutte et dans la résistance qu'ils ont opposées a l'ennemi ont le droit de s'attendre a ce que la solidarité et l'interdépendance économiques de toutes les nations soient reconnues comme un principe fondamental qui, non seulement émane de la conception de la justice et de la moralité internationales, mais encore est dicté par l'intérêt commun de toutes les nations membres de la même société internationale.

Telles sont, en résumé, les observations générales que le gouvernement grec désire présenter sur les grandes lignes des propositions de Dumbarton Oaks, complétées par les textes adoptés a Yalta, et c'est le désir sincère et le voeu du peuple grec, comme, au reste, de tous les peuples des nations unies, que cette conférence réponde a leurs espoirs et triomphe des difficultés qui sont proposées à la sagacité des éminents représentants assemblés ici. Puissions-nous ne pas les décevoir! Avant de conclure, je désire, au nom de mon gouvernement, exprimer les voeux fervents que nous formons pour le succes de cette conférence.

M. MOLOTOV: Je donne maintenant la parole au Commissaire Résident des Philippines aux Etats-Unis, Président de la Délégation du Commonwealth des Philippines.

LE GENERAL CARLOS P. ROMULO: Monsieur le Président, Mes Chers Collègues, Mesdames et Messieurs.

Que cette salle soit le dernier champ de bataille.

Nous sommes ici pour décider si la race humaine va continuer à exister ou si elle est destinée à disparaître dans un autre holocauste mondial. Ceux d'entre nous qui ont été les témoins de l'agonie de grandes villes, ceux d'entre nous qui reviennent des zones de combat ne se font aucune illusion sur les conséquences qu'une autre guerre aurait pour tous les hommes. C'est la dernière chance peut-être qui nous est offerte d'établir une paix durable. Ce sont nos existences mêmes que nous défendons ici.

Je viens moi-même de la zone troublée du Pacifique: c'est pourquoi je me permets de déclarer que, si tous les hommes de bonne volonté n'unissent pas, dès à présent leurs efforts, si nous ne sommes pas déterminés à aboutir au succès de cette Conférence, nous ne ferons que préparer la scène pour un autre conflit mondial. Si nous échouons nous nous trouverons peut-être entraînés dans une autre guerre mondiale dont le Pacifique sera le centre. Pour que la paix devienne une réalité, il faut qu'elle soit fondée sur la reconnaissance de tous les principes qui touchent à la dignité humaine. Les brasiers humains de Manille et d'Essen nous ont montré jusqu'à quelles extrémités peut arriver l'agression: ces torches vivantes éclairaient la route qui nous ramenait à la sauvagerie, au-delà même des limites que pouvait concevoir l'imagination humaine. L'intelligence se trouve incapable de concevoir l'horreur atroce de tels spectacles: les ossements carbonisés des hommes, des femmes et des enfants dont on remplit les fosses d'Allemagne et des Philippines, voilà ce qu'est la guerre. Voilà le spectacle que nous contemplerions dans les rues mêmes de cette ville si nos ennemis avaient pu poursuivre l'avantage qu'ils avaient acquis à Pearl Harbour et si l'étendard de l'Empire du Soleil Levant flottait aujourd'hui sur ce monument et sur la ville.

Nous connaissons les forces qui sont déchainées contre nous, alors que nous cherchons à réaliser, pour tous les peuples, des conditions d'existence raisonnables, sans la guerre, Nous savons tous que l'Allemagne et le Japon éprouvent les mêmes craintes et mettent tous leurs espoirs dans notre échec; leurs propagandistes, qui se cachent un peu partout, partagent ces mêmes craintes et ces mêmes espoirs; remplis de haine et du désir de destruction, ils voudraient nous voir échouer. Mais pourquoi échouerions-nous ? Pourquoi la paix ne pourrait-elle être réalisée ? Pourquoi l'humanité se trahirait-elle encore elle-même ?

Il est certains principes que nous devrons analyser et étudier: ce sont des principes spirituels, ce sont ceux qui relèvent de l'âme humaine. Nous avons entre nos mains une terrible responsabilité: il nous appartient soit de préserver l'humanité soit de la condamner à une disparition certaine. Dans cette épreuve, que les puissances victorieuses sachent dire: "Sachons renoncer à notre force et à notre pouvoir; cédons devant d'autres; acceptons de partager notre force afin d'assurer la victoire. Efforçons-nous d'être tolérants car c'est la tolérance seule qui pourra assurer la permanence de notre victoire. Si nous ne nous montrons pas disposés à donner plutôt qu'à prendre, à comprendre plutôt qu'à nous obstiner, à nous rencontrer dans un esprit de compréhension mutuelle, même s'il s'agit de la plus petite nation et de l'homme le plus humble, nous signerons ici notre arrêt de mort pour l'avenir".

Cette guerre nous a donné un nouvel étalon de mesures, pour apprécier la grandeur des nations. Ce n'est plus en effet d'après l'importance de leur territoire, de leurs richesses ou de leur population qu'on les classe. Au moment des heures les plus critiques pour la civilisation européenne, huit millions de Grecs, c'est-à-dire un petit peuple, habitant un petit pays, ont refusé de se rendre parce qu'ils étaient les dignes descendants des héros des Thermophyles, ils n'ont pas voulu renoncer à leurs principes et à leurs idéals et c'est ainsi que la Méditerranée n'est pas devenue une mer allemande.

Nous avons pu débarquer en Afrique du Nord d'où les bombardiers allemands auraient pu partir pour attaquer la côte de l'Atlantique; mais les Grecs ont résisté seuls et c'est grâce à leur résistance que, aux heures les plus sombres, la civilisation européenne a été sauvée.

Dans le Pacifique nous nous souvenons comment les différents pays s'écroulèrent les uns aprés les autres sous les coups des Japonais. Ce fut vraiment un moment critique pour la civilisation dans le Pacifique. Mais neuf mille soldats américains et soixante-quinze mille hommes des Philippines résistèrent à Bataan; ils retinrent trois cents mille Japonais et cinq cents avions japonais qui auraient pu à ce moment être utilisés pour envahir directement l'Australie . Ils ont résisté, ils ont lutté et derrière eux se trouvaient dix-huit millions de Philippins loyaux. Selon les paroles mêmes du Chef d'Etat-major de l'Armée Américaine, le Général George C. Marshall,--paroles qui furent plus tard confirmées par M. Curtin, Premier Ministre de l'Australie, les quatre mois pendant lesquels nous avons résisté aux Japonais à Bataan et Corrégidor, ont donné aux Nations Unies le temps de se préparer en Australie: et c'est ainsi que, à l'heure la plus critique pour la civilisation dans le Pacifique, dix-huit millions de Philippins, c'est-à-dire un tout petit peuple dont le pays ne représente qu'un point insignifiant sur la carte, a contribué à sauver la civilisation.

A Athènes, les Grecs anciens ont représenté la déesse de la victoire sous les traits d'un ange aux ailes coupées, car ils ne voulaient pas qu'elle s'envole. Ils voulaient la garder auprès d'eux, les pieds bien fixés au sol. Pour eux comme pour nous, la victoire représentait le pouvoir; cependant ils acceptèrent de limiter la force dont ils disposaient, car ils ne voulaient pas risquer de perdre tous les fruits de leurs victoires. Nous ne saurions trouver de meilleure formule pour la victoire durable qui apportera la paix durable. En consentant des concessions dans l'intérêt général, en reconnaissant les avantages que nous retirerons tous d'une limitation de nos pouvoirs nous pourrons maintenir notre victoire, la tête fièrement levée vers le ciel mais les pieds fermement plantés sur le sol.

M. SERRATO: (Traduction) Monsieur le Président, Messieurs les Délégués, J'ai l'honneur pour la première fois de prendre la parole à cette Conférence et mes premiers mots seront un hommage à la mémoire de Franklin Delano Roosevelt, ce grand démocrate et citoyen du monde dont la mort est déplorée par tous les hommes et tous les peuples de la terre, qu'ils soient libres ou opprimés. Son nom occupera une place de premier plan dans l'histoire de l'humanité parce qu'il s'est sacrifié sans réserve, sans repos, sans crainte ou hésitation, au service de l'humanité et de ses aspirations communes et légitimes de liberté et de bien-être.

Je désire également rendre hommage à l'héroisme et à la gloire des grands peuples qui combattent--les Etats-Unis d'Amérique, le Royaume-Uni de Grande Bretagne et d'Irlande du Nord, l'Union des Républiques Socialistes Soviétiques et la Chine--aux efforts victorieux desquels nous devons la déroute des pays de l'Axe et la réunion de toutes les nations éprises de paix en vue d'organiser la Société internationale et de créer un système de sécurité mondiale qui protège et garantisse les droits légitimes de tous les peuples.

Le courage, l'audace et la grandeur spirituelle de ces peuples méritent la gratitude de l'humanité civilisée et resteront inscrits dans l'histoire. Leur sang, leurs sueurs, leurs larmes, pour rappeler les paroles mémorables de Winston Churchill, ont apporté au monde après ces nobles sacrifices une nouvelle espérance de justice.

Mais je désire également au nom du gouvernement du peuple de l'Uruguay rendre hommage à tous les pays, quels que soient leurs régimes ou leur puissance, qui ont été les compagnons des Etats-Unis, de la Grande-Bretagne, de l'Union des Républiques Socialistes Soviétiques, de la Chine et du Brésil dans leur croisade héroique; qui ont accepté des risques dans le conflit, qui ont sacrifié la vie de leurs enfants et ont combattu et souffert sans réserve et sans trève en vue d'assurer et d'affirmer le triomphe de la civilisation. Cet hommage s'étend également au peuple français qui s'est dressé dans la bataille contre le nazisme et le fascisme malgré la défaillance de ses chefs en 1940 et dont le Comité de Libération a été reconnu par le gouvernement de l'Uruguay en premier lieu.

L'Uruguay, aux heures les plus dures du conflit, a eu l'honneur d'être fidèle à l'appel d'une civilisation en danger. Sans hésitation, sans crainte des puissances de l'Axe sans tenir compte des risques et des représailles, son peuple s'est engagé dans la bataille contre l'agression dès le début. Il a empêché que s'établisse sur son territoire la trahison contre les Nations alliées; il a agi énergiquement contre la cinquième colonne; il a accordé le statut de non-belligérance aux pays combattant pour la liberté; il a ouvert ses ports et ses bases aux navires et avions des Alliés; il a mis ses matières premières à la disposition des peuples en guerre contre l'Axe; il a rompu les relations diplomatiques ou commerciales avec les membres du Pacte tripartite; il a rapidement déclaré l'état de belligérence avec l'Allemagne et le Japon; il n'a pas envoyé officiellement de troupes sur les théatres d'opérations parce qu'on ne lui a pas demandé mais ses volontaires--un groupe inoubliable de jeunes gens ayant le feu sacré--ont laissé leurs dépouilles sacrées sur les champs de bataille d'Afrique et d'Europe.

Pour l'honneur de l'Amérique les peuples de l'hémisphère occidental n'ont pas reculé et n'ont pas hésité, Ils ont contribué à la lutte et au triomphe contre les puissances de l'Axe en adoptant des mesures de défense dans l'ordre politique , des procédures de non-belligérance, en rompant les relations et en déclarant la guerre ou plus simplement par leur loyauté démocratique ou la fourniture de matières premières. Au moment de l'attaque inqualifiable sur Pearl Harbor, le 7 décembre 1941, ils ont reserré leursliens et intensifié leurs efforts pour exprimer,matérialiser et maintenir, sans défaillance, hésitation, ou crainte leur pleine solidarité avec les Etats-Unis, la grande et héroique nation du continent qui fut attaquée traitreusement. Une autre république soeur, le Brésil, a envoyé courageusement un corps expéditionnaire sur le front italien, où il prend une part honorable au triomphe des Alliés.

Ainsi donc les peuples de l'Amérique ont été de loyaux collaborateurs dans la lutte contre l'agression et la conquête; de même qu'ils ont prêté leur concours efficace pendant la lutte dans la mesure de leurs moyens et de leurs ressources, de même ils désirent coopérer, conformément à l'idéal élevé de leur histoire et de leur conduite aux travaux de l'organisation du monde et du maintien de la paix et du bien-être de l'humanité.

Les pays dits de l'Amérique latine ne peuvent pas rivaliser avec les grandes nations au point de vue de la population ou de la puissance militaire et économique; néanmoins ils possèdent une force morale précieuse et intangible qui provient de leur respect du droit, de leur amour pour la liberté et l'idéal démocratique; une telle force ne peut être ignorée ou écartée sans qu'il en résulte un préjudice pour le destin de l'humanité.

Les petites nations à qui la puissance militaire fait défaut représentent en tout temps une force en faveur de la paix et de la justice internationale parce qu'elles attendent tout du règne du droit et ne peuvent que détester les agressions, les menaces et la violence. L'épée du conquérant et la hache du bourreau sont pour elles maudites. C'est pourquoi dans l'organisation future du monde ces peuples sans désir ni projets de conquêtes peuvent et doivent être considérés comme une nouvelle grande puissance au service de la communauté pacifique des nations, des règles du droit international et des principes éthiques juridiques de la civilisation. Entre le juste et l'injuste ils se sont toujours prononcées pour la justice; entre le légitime et l'illégitime pour le droit, entre la violence et la sécurité ils ont toujours combattu pour maintenir et renforcer le règne de la paix. Assurer la participation dans une société internationale des pays de faible étendue ou de faible puissance militaire, le respect de leurs droits et de leur importance naturelle due à la large place qu'ils occupent dans la population du globe, à leur esprit, à leur orientation spirituelle, à leurs richesses et à leurs possibilités de commerce international , équivaudrait à établir des garanties efficaces et solides en vue du but essentiel et suprême de l'organisation de la solidarité et de la paix qui doit être recherché dans nos délibérations historiques de San Francisco.

Les pays de l'Amérique latine constituent une preuve éloquente de tout ce que je viens de dire. Ils n'ont pas été attaqués directement dans la première guerre mondiale ni dans la présente guerre; ils n'ont pas de problèmes territoriaux ni de conflits de frontières à régler avec les pays agresseurs; ils n'ont pas préparé de plans d'expansion et n'ont pas convoité de territoires; cependant dans les deux cas ils n'ont pas hésité à se prononcer en faveur de la liberté contre l'oppression, de la justice contre l'iniquité et se sont rangés énergiquement aux côtés des nations qui défendaient dans le monde ce que Woodrow Wilson appelait dans une inspiration "les trésors du droit".

L'Uruguay au nom duquel je parle est toujours resté et reste encore fidèle à cet esprit. Il n'est pas venu à la Conférence de San Francisco pour défendre les intérêts particuliers ou égoïstes, pour discuter des questions de préséance ou gagner des honneurs ni pour retarder par des objections de détails les décisions fondamentales dont dépendra, après la victoire prochaine et définitive , le maintien de la paix. l'Uruguay est venu à San Francisco pour collaborer loyalement à l'organisation du monde et de la sécurité internationale, avec des vues constructives, sans préjugés et sans illusions, mais avec le désir et l'espoir que le monde de demain répondra à l'idéal de justice qui inspire les nations de tous les continents.

La victoire n'est pas à désirer si elle n'est pas utilisée pour le profit de l'humanité; le cruel effort des années de lutte n'aurait pas servi à grand'chose si les Nations Unies ne démontrent pas qu'elles sont capables de gagner la paix aussi bien que la guerre par leurs actes en faisant passer dans la réalité et en perfectionnant chaque fois que cela est possible, à chaque jour et à chaque heure, l'esprit de coopération et de confort universels qui inspire les accords et les plans de Dumbarton Oaks.

L'Uruguay accepte ces propositions et ces décisions car il est convaincu que la chose essentielle est de créer dans le monde une organisation et un système de sécurité qui suppriment le banditisme international et préviennent le retour à la loi de la jungle; toutefois en plein accord avec ses frères d'Amérique--conformément à ce qui a été décidé à la Conférence interaméricaine sur les problèmes de la guerre et de la paix récemment tenue à Mexico--l'Uruguay désire que la future organisation mondiale atteigne le maximum d'efficacité, ne souffre pas d'omissions et se perfectionne dans la plus grande mesure possible.

L'Uruguay est satisfait de la création d'une organisation mondiale dans laquelle les nations participantes sont reconnues comme étant sur un pied d'égalisté juridique et dont le but est de garantir la sécurité internationale; mais il désire également que parmi les buts les plus précis et déterminés figure la réalisation permanente de l'idéal pour lequel les nations libres ont combattu et souffert dans cette guerre: la suprématie du droit, le triomphe de la liberté, le respect de la dignité de la personne humaine, la mise hors la loi de la violence sous toutes ses formes comme moyen de règlement des conflits et la répudiation des doctrines de division et de discrimination raciales.

A cette aspiration nous ajoutons l'espoir que l'organisation mondiale adopte expressément et catégoriquement le principe de l'inviolabilité de l'indépendance, de l'intégrité territoriale des frontières et des droits des nations et qu'elle crée un systéme adéquat permettant de prévenir où de réprimer les actes d'agression.

L'Uruguay estime que le pays qui attaque un membre d'une communauté pacifique des nations doit être considéré comme un agresseur par toutes celles-ci solidairement; et ces nations à leur tour doivent agir pour imposer une solution juridique du conflit ou à défaut pour défendre l'état attaqué, au besoin par les armes.

L'accord de Chapultepec approuvé par les nations américaines à la Conférence de Mexico, a adopté ces principes et organisé une procédure en vue de prévenir et de punir les tentatives d'agression, sur la proposition de l'Uruguay, du Brésil et de la Colombie. Mon pays espère ardemment que cet acte international mémorable sera intégré dans l'Organisation mondiale; et fournira la base nécessaire pour trouver un moyen de veiller à ce que les organisations régionales avec le concours de tous les membres de l'Organisation internationale soient chargées de la défense matérielle de l'indépendance des pays ainsi que de la prévention et du châtiment des agressions.

Le régionalisme continental doit être liée à l'Organisation mondiale et ne devrait mobiliser des forces qu'avec le consentement de cette dernière. Nous éviterons ainsi de créer de nouvelles formes de conflits pour l'avenir.

La sécurité doit être collective, universelle et obligatoire.

(Les travaux de laConférence furent interrompus lorsqu'un journal ayant comme en-tête "Les Nazis se rendent" fut amené dans la salle de séance et montré aux délégués. M. Molotov, avisé que la nouvelle de la capitulation des Nazis n'était pas confirmée officiellement, indiqua à l'interprète qu'il pouvait continuer).

En ce qui concerne le cadre même de l'Organisation à créer l'Uruguay accepte les accords de Dumbarton Oaks en tant que système imposé par les exigences et les contingences de l'état de guerre, préfigurant ce qui va suivre dans un avenir immédiat, présentant le caractère d'une première ébauche imparfaite, mais qui pourrait être améliorée plus tard, un système de nature transitoire et provisoire destiné à durer seulement jusqu'au moment où les dernières conséquences du conflit auront disparu et où il sera possible par voie de conséquence de rétablir le statut de la Société internationale en évitant les défauts qui se manifestent dans ces accords.

Ce n'est point une paix de force que nous désirons mais une paix d'harmonie, de justice et de bien-être général.

Le plaidoyer en faveur de mesures coercitives organisées la seule forme efficace d'action en l'espèce-- contre l'agresseur qui recourt à la force dans la recherche d'avantages que la justice lui refuse et qu'il ne peut pas atteindre par des moyens juridiques réguliers et pacifiques procède d'une réalité en face de laquelle nous devons aussi nous mettre.

L'ordre qu'il s'agit d'établir pour régler la vie de ces institutions ne sera pas parfait mais il importe qu'il soit efficace.

Ce n'est que par la collaboration de toutes les nations grandes et petites, faibles ou fortes d'un point de vue militaire, à quelque croyance, race ou organisation politique qu'elles appartiennent, qu'il sera possible de construire une paix solide dans le monde. A cette fin il est indispensable, avant tout et par-dessus tout-- j'y insiste--de remplir loyalement et correctement les engagements qui ont été souscrits.

L'Uruguay accepte la création d'une assemblée qui serait un organisme parfaitement représentatif des nations, étant entendu qu'elles y trouveraient toutes dans la même catégorie juridique et sur un pied de complète égalité, ce qui revient à dire qu'il n'y aurait parmi elles ni supérieur ni inférieur, ni état doté de privilèges ni états qui en seraient dépourvus, ni états hauts placés dans la hiérarchie ni états marchant dans les rangs de ceux qui jouissent de droits restreints.

Dans le même ordre d'idées il semblerait sage de renforcer les pouvoirs de l'assemblée afin de favoriser les solutions tendant à consolider la paix et à stimuler la coopération internationale.

En ce qui concerne le Conseil de Sécurité envisagé, mon pays déclare que fidèle à ses anciennes traditions il espère que ce Conseil sera constitué selon des procédures d'origine démocratique et qu'il est nécessaire qu'il soit dirigé par des membres que l'Assemblée choisira sans faire de distinction fondée sur des prérogatives ou des droits.

Dans les circonstances actuelles toutefois l'Uruguay accepte, à titre transitoire, que les quatre Grandes Puissances, Etats-Unis d'Amérique, Royaume-Uni, Union des Républiques Socialistes Soviétiques et Chine--qui ont porté le plus lourd fardeau de guerre et ont contribué de la façon la plus décisive à la victoire, qui d'autre part assumeront les devoirs et les responsabilités les plus graves pour le maintien de la paix future, devraient être assurées d'avoir des sièges au Conseil, mais non pas indéfiniment et seulement pour la durée qu'on jugerait convenable, par exemple huit ou dix ans.

Mais comme il l'a déjà fait connaître dans une déclaration en date du 28 septembre 1944, il désire que la France figure au nombre des membres importants du Conseil non soumis à l'élection par l'Assemblée, en hommage à son rôle de champion de la liberté, à son influence morale, à ses malheurs, à ses sacrifices et à la contribution permanente qu'elle apporte à la culture universelle.

En ce qui concerne le Conseil de Sécurité dont la création est envisagée, mon pays déclare que, conformément à ses anciennes traditions, il espère ardemment que le Conseil sera formé en respectant les formes de procédure démocratique car il est nécessaire qu'il soit dirigé par des membres choisis par l'Assemblée sans distinction basées sur les prérogatives ou les droits.

Dans les circonstances présentes l'Uruguay accepte, purement à titre temporaire, que les quatre grandes puissances, Les Etats-Unis d'Amérique, le Royaume-Uni, l'Union des Républiques soviétiques socialistes et la Chine, qui ont eu à supporter la plus lourde part du fardeau de la guerre, qui ont contribué le plus à la victoire et qui auront les obligations et les responsabilités les plus graves pour le maintien de la paix future, aient des places assurées au Conseil, pas indéfiniment mais seulement pour une période raisonnable, huit ou dix ans par exemple.

Toutefois, comme mon gouvernement l'a déjà déclaré le vingt-huit septembre 1944, il désire que la France soit comprise dans la catégorie des membres importants du Conseil, non sujets à réelection par l'Assemblée, ceci pour rendre hommage à son rôle de champion de la liberté, à son influence morale, à son deuil et à ses sacrifices pendant la guerre et à sa collaboration ininterrompue à l'avancement de la culture universelle.

Il est d'également d'avis que les nations de l'Amérique latine devraient voir leur candidature prise en considération pour la constitution du Conseil en raison des témoignages qu'elles ont fournis de leurs idéals de paix et d'harmonie internationale.

En ce qui concerne la constitution de la Cour internationale de Justice, l'Uruguay estime que toutes les divergences et controverses qui ne peuvent être réglées à l'amiable ou par l'arbitrage devraient sans exception être soumises à la juridiction et au jugement de ce tribunal. Telle est sa thèse car il est convaincu que tous les conflits internationaux peuvent être résolus de façon légale et parce qu'il redoute que si des distinctions sont introduites entre les différends d'ordre politique et d'ordre juridique de telle sorte que les premiers seraient soustraits à la juridiction de la Cour internationale de Justice, cette situation pourrait tendre à stimuler le désir d'intervenir par la force dans les différends ou les controverses entre états.

A son avis, la Cour devrait être universelle et, d'ailleurs, unique ainsi que l'exige la notion même de justice. Il ne devrait donc pas y avoir de tribunaux ayant une compétence spéciale ou une juridiction s'étendant à certaines zones du monde.

L'Uruguay est également en faveur de la création d'un Conseil économique et social directement élu par l'Assemblée et qui serait libre de présenter des recommandations à ses états membres au sujet des questions économiques et sociales. Mon pays s'intéresse vivement à cette organisation ainsi qu'à la sagesse de son action future et il espère, rappelant une précédente déclaration selon laquelle "la paix ne devait pas être considérée comme unefin en elle-meme mais plutôt comme un point de départ, que ce Conseil constituera un instrument pour l'amélioration des conditions d'existence économique et spirituelle des peuples." Il ne serait pas possible d'obtenir la paix internationale désirée par tous si la paix sociale n'était pas réalisée.

A cette fin, il est indispensable que la vie économique du monde repose sur des fondations plus équitables, que la coopération entre pays s'inspire de principes actifs et s'effectue avec équité et amplitude et que les masses populaires ne ressentent pas à propos de leur niveau de vie ce mécontentement dangereux quiengendre les conflits sociaux, les rébellions et les guerres. La plus grande fortune réside dans l'homme lui-même et par conséquent dans le peuple sans distinction d'aucune sorte, en un mot l'humanité composée de personnes rangées sous tous les drapeaux tend à améliorer le bien-être économique. Le développement de l'espèce humaine exige que l'on combatte la guerre et que l'on fonde une paix durable sur l'harmonie des intérêts et sur les progrès de la justice. L'Uruguay a cherché à préserver et à défendre cette richesse fondamentale et précieuse en stipulant en vertu d'un decret du 26 Juillet 1944 que ses délégués aux Conférences et aux Congrès de l'après-guerre exprimeront le besoin de combattre la regrettable pratique du dumping dans le commerce international. A cette fin il a proposé que les gouvernements et les peuples donnent, dans leurs relationscommerciales la préférence aux marchandises et aux produits des pays où règnent des principes juridiques et éthiques protégeant efficacement les travailleurs contre leur exploitation par l'état ou par les particuliers; qu'ils refusent les marchandises et les produits des pays qui abaissent leur prix de revient aux dépens des droits de la santé et de la liberté des masses laborieuses et qu'ils s'abstiennent de contracter des accords commerciaux avec les nations au sein desquelles les organisations qui s'occupent de la main-d'oeuvre oppriment la personnalité humaine. Ce principe, de l'avis de l'Uruguay, devrait guider les activités et l'oeuvre du Conseil économique et social.

S'il doit y avoir une organisation chargée de la sécurité, une autre de la justice et une autre de la direction économique et sociale du monde, il en faudra une aussi pour s'occuper de la culture. Mon pays estime qu'il convient d'organiser un conseil chargé de stimuler, d'encourager et de provoquer des échanges culturels entre les nations pour la même raison qu'il croît à l'esprit, aux forces morales et au facteur intellectuel qui ont finalement déterminé les peuples à prendre les armes et qui ont fouetté les consciences dans la lutte menée contre les puissances de l'Axe. Il n'y aura pas de paix dans le monde tant qu'il n'y aura pas de paix dans les esprits. Il est nécessaire de rechercher cette paix pour que renaissent les idéals au terme de la crise pénible par laquelle le monde est passé. Il faudra développer la connaissance et les échanges des valeurs de culture, la dissémination des nobles idées qui pacifieront l'âme et uniront les hommes. Il faudra propager l'esprit pacifique et développer le mouvement de désarmement moral qui prêche le respect et l'amour de la loi et de la morale, qui recommande la correction des manuels d'histoire et de géographie pouvant nuire à la bonne entente entre nations et qui tend à unir les nations, les classes et les individus dans les devoirs et les sentiments collectifs de civilisation.

Si les paroles empoisonnées et les maîtresmalhonnêtes ont pu préparer la guerre, les paroles généreuses et les bons maîtres doivent maintenir la paix . Mais une paix stable et saine ne saurait être réalisée sans que rien soit fait pour la démocratisation du monde ni pour le règne de la liberté.

En ce qui concerne l'Uruguay la paix et la démocratie constituent des objectifs complémentaires, l'un servant de garantie et de raison d'être à l'autre. Telle est la thèse de l'Uruguay. A cet égard il estime que dans l'Organisation internationale envisagée l'on ne devrait pas admettre des nations défendant des doctrines d'oppression et de guerre qui tendent à miner ou à détruire l'ordre fondé sur la paix juridique dans le monde. Toutefois il ne suffit pas pour être un membre de la société internationale d'avoir la réputation d'une nation pacifique, il faut encore être une nation éprise de liberté. C'est pour cette raison que, exprimant à nouveau une pensée dans laquelle il a foi, l'Uruguay soumet une formule demandant que les états désireux d'être admis dans la communauté des nations devront respecter effectivement les libertés essentielles de l'être humain. Si cette condition n'était pas remplie l'admission devrait être refusée.

Le concept de l'égalité comporte nécessairement le principe de la non-intervention qui devrait être fermement et complètement sanctionné par l'association internationale dans les conditions ci-après: a) la liberté d'un état ne devrait à aucun moment atteindre un niveau où elle deviendrait incompatible avec les droits aux relations pacifiques des autres états et b) au cas où un état quelconque attenterait ou se préparerait à attenter à ces droits et à ces relations pacifiques, une intervention collective de la part de toutes les nations en vue de rétablir la paix serait convenable et justifiée.

Au sein de la communauté internationale il y a place pour des organisations régionales qui pourraient même être indispensables, comme dans le système interaméricain à condition seulement que leur action n'aille pas à l'encontre de la communauté internationale et que ces organisations régionales ne poussent jamais un continent ou une région contre un autre continent ou une autre région et qu'il ne s'agisse pas d'isoler les nations composant ce continent ou cette région aux autres nations du globe.

L'Uruguay est d'avis que la coexistence de systèmes régionaux à côté de la communauté mondiale pourrait être réalisée sur les bases suivantes:

a) Les systèmes juridiques d'organisation mondiale et les organisations régionales ne devraient pas s'exclure ni se remplacer les unes les autres mais ils devraient être

Doc. 24 (FRENCH)
P/8 (2)
May 24, 1945

The United Nations Conference
on International Organization

PLENARY

ERRATUM AU PROCES-VERBAL DE LA QUATRIEME SEANCE PLENIERE DU 28 AVRIL 1945, DOC.24 (FRENCH), P/8.

Page 5, ligne 1.

Le texte corrigé qui suit du discours de Mr.Sofianopoulos, Président de la Délégation de Grèce, est substitué à celui qui a paru aux pages 5 à 11 du Doc. 24 (French), P/8, en date du 28 avril 1945.

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs,

La Délégation Hellénique désire tout d'abord exprimer sa profonde douleur pour la perte tragique qu'a subie la nation américaine et, avec elle, l'humanité entière en la personne du grand homme que fut le Président Roosevelt, dont les constants efforts étaient dirigés inlassablement vers l'accomplissement de l'idéal de la sécurité des peuples et de la solidarité internationale. Assurément son absence constitue, pour nous tous, un coup tragique du destin.

Nous avons eu le privilège d'entendre, à l'ouverture de la session, les mots heureux et si encourageants par lesquels le Président Truman a daigné assurer la Conférence de son appui.

Monsieur Stettinius a bien voulu y ajouter le non moins rassurant témoignage de ses déclarations.

C'est avec une satisfaction particulière que le Gouvernement Hellénique a pris connaissance des propositions de Dumbarton Oaks, ainsi qu'elles furent completées à Yalta, Il accueillit avec satisfaction le geste des Puissances invitantes, convoquant dans cette ville la Conférence des Nations Unies et il accepta l'invitation qui lui fut adressée dans un esprit de confiance et de haut espoir. Sans doute nul n'aura été surpris de son empressement à participer aux délibérations de la Conférence et de contribuer de tous ses efforts au succès du but que celle-ci se propose: à savoir, la création d'un ordre mondial meilleur au sein duquel l'agression, ne trouvant point d'encouragement, se verra privée de toute chance de succès, et les voies qui mènent à celle-ci seront condamnées sans recours.

L'attitude du Gouvernement Hellénique n'est pas dictée uniquement par les épreuves - physiques et morales - sans précédent endurées par le peuple hellénique durant ces sombres années d'occupation ennemie; non plus que par l'impulsion qu'une tradition millénaire, née des conseils Amphictyoniques de la Grèce classique, a imprimée dans la conscience du peuple grec. Il y a certes dans cette attitude un motif plus immédiat et d'un ordre moins émotif; celui d'une dévotion non équivoque à l'idéal de la collaboration internationale et de la foi inébranlable en la possibilité et la nécessité de créer une communauté mondiale gouvernée par un ensemble de règles de conduite internationale.

Que cet idéal n'est pas simplement énoncé en paroles est amplement prouvé par une longue pratique de la part de la Grèce des principes de la loi internationale et du respect des obligations qui en découlent. Nous nous flattons en effet de prétendre qu'au cours du quart de siècle écoulé la Grèce plus que tout autre pays a observé le principe du recours au mécanisme politique, économique et judiciaire créé au terme de la dernière guerre pour le règlement des conflits internationaux. Tout différend, de quelque nature qu'il fût, était soumis par le Gouvernement de notre pays à l'arbitrage et, en général, aux procédures de conciliation.

Cette attitude constante du respect de la légalité n'a pas empêché cependant que nous ne fussions envahis par les Puissances de l'Axe et leurs satellites; elle n'a pas empêché non plus que le peuple hellène n'eût souffert injustement et perdu tout sauf son honneur et sa foi en la possibilité d'établir un ordre mondial libéré de la violence, de la crainte et du besoin.

C'est dans cet espoir que nous sommes venus dans la belle cité de San Francisco, accomplissant par cela-même un acte de foi dans la sagesse et bonne volonté des Puissances invitantes et de toutes les Nations Unies ici même assemblées, dans le but de recreer les critères de la morale internationale, de la justice et de la loi que les agresseurs n'avaient pas craint de fouler aux pieds.

Il nous incombe en premier lieu de manifester notre gratitude au Gouvernement des Etats-Unis et à l'Etat de Californie, non moins qu'à la ville de San Francisco, de la généreuse hospitalité et de toutes les facilités qu'ils se sont plu à nous accorder pour le succès de notre mission. Je veux saisir cette occasion d'exprimer à Monsieur Lapham, Maire de San Francisco, nos remerciements pour les nombreuses preuves d'hospitalité qu'il a prodiguées aux délégations à la Conférence.

Des peuples d'origine diverse, de race, de religion et de langage différents, venus dans ce pays, ont créé une grande nation et ont découvert le secret de travailler en commun pour une grande cause, la cause de la démocratie. Ils l'ont fait avec un succès complet, dû à la sagesse dont ils ont fait preuve de laisser tomber leurs différends et d'écarter leurs préjugés; d'avoir adopté, en un mot, comme seule règle de conduite les intérêts supérieurs de la communauté. Nous sommes fiers de trouver parmi eux des centaines de milliers d'Américains d'origine grecque, lesquels acquittent aujourd'hui, par leur loyauté reconnaissante, la dette contractée vis-à-vis de leur pays d'adoption pour les possibilités illimitées accordées à eux par celui-ci.

Inspirés de l'exemple qui nous est donné par le peuple américain nous commencerons bientôt à édifier notre nouvelle charte de sécurité internationale sur la base des projets élaborés à Dumbarton Oaks et à Yalta par les Grandes Puissances, qui méritent la reconnaissance de cette Conférence.

Le Gouvernement Hellénique, s'engageant à adopter ces projets comme base de discussion, se permet neanmoins d'avancer quelques observations concernant leurs dispositions:

Durant la phase initiale la sécurité d'après-guerre devrait être recherchée dans le prolongement de la solidarité maintenue par les Nations Unies dans la poursuite de la guerre. Les Nations Unies le doivent à leurs peuples et à leurs morts de sauvegarder la paix obtenue au prix de si grands sacrifices. Il est compréhensible que les Grands Alliés, sur lesquels repose le fardeau principal de la responsabilité de briser les agresseurs de l'Axe, devraient aussi assumer la responsabilité principale de diriger les premiers pas de la nouvelle organisation dans l'accomplissement de sa tâche. L'unité du but qu'elles se proposent et la confiante collaboration entre elles constituent les prémisses principales de la paix.

Cela veut-il dire que les petites puissances devraient se résigner à un complet effacement? Nous ne le pensons pas assurément. Bien au contraire, un large domaine s'ouvre à leur activité. Les dieux n'assistent que ceux qui savent s'aider eux-mêmes, et durant cette guerre nous avons vu

MR. EDEN: Fellow Delegates, Ladies and Gentlemen: The Fifth Plenary Session of the United Nations Conference on International Organization is hereby convened. For the convenience of my fellow delegates, I now announce that the Sixth Plenary Session will be held in this hall tomorrow, Tuesday afternoon, at 3:30 o'clock.

The first item on our agenda today is the Report of the Rapporteur of a meeting of the heads of delegations on the organization of the Conference.

I call upon the Chairman of the Delegation of Cuba, Rapporteur of the meeting of the heads of delegations.

MR. BELT: Mr. Chairman, Fellow Delegates: The chairmen of all delegations represented at the United Nations Conference on International Organization held their third meeting on April 30, 1945, at 11 a.m.; the Honorable Edward R. Stettinius, Jr., President of the Conference, acted as chairman.

Seating of the Ukrainian Soviet Socialist Republic and the Byelo-Russian Soviet Socialist Republic at the Conference:

The meeting recommends to the Conference in plenary session that the Conference, having decided that the Ukrainian Soviet Socialist Republic and the Byelo-Russian Soviet Socialist Republic be invited to be initial members of the proposed International Organization, their representatives be permitted to take their seats at the Conference immediately, as they have requested through the representative of the Soviet Union.

MR. EDEN: Any observations on that resolution? (pause) No observations? The resolution is approved.

MR. BELT: Seating of the Argentine Republic at the Conference:

The meeting recommends to the Conference in plenary session that the representatives of the Argentine Republic should be permitted to take their seats at the Conference immediately.

MR. EDEN: Any observations on that resolution?

MR. EDEN: I call on the chief delegate of the Union of the Soviet Socialist Republics.

MR. MOLOTOV (in Russian):

INTERPRETER (in English): Mr. Chairman, Ladies and Gentlemen: The Soviet Delegation consider the question of inviting Argentina to this Conference an important one.

MR. MOLOTOV (in Russian):

INTERPRETER (in English): I will discuss this question in Russian, which most of you are not familiar with. I know, however, that Russian is quite suitable for a just cause.

MR. MOLOTOV (in Russian):

INTERPRETER (in English): The question of inviting Argentina to this Conference was only brought up before the delegates today, and it had never been discussed previously by representatives of the four sponsoring powers. It is quite natural, therefore, that the Soviet Delegation, desiring to acquaint themselves with this question, and to let all the other members of this Conference do likewise, suggest that its discussion be postponed for a few days.

MR. MOLOTOV (in Russian):

INTERPRETER (in English): Anybody knows that in this war against our common enemy Argentina has held a special place; it is equally well-known that for these past years of war, neither the foreign nor the domestic policies of the Argentine regime has met with the other United Nations' approval. You will know what I mean when I quote a statement made by the former Secretary of State, Mr. Hull and published on September 8, 1944:

"Secretary of State Hull yesterday branded Argentina as headquarters for a Fascist movement in this hemisphere and a potential source of infection for the rest of the Americas."

Allow me to quote another authoritative statement made by President Roosevelt on October 1, 1944:

"I have been following closely and with increasing concern the development of the Argentine situation in recent months. This situation presents the extraordinary paradox of the growth of Nazi-Fascist influence and the increasing application of Nazi-Fascist methods in a country of this hemisphere at the very time that those

des pays réputés petits apporter leur appréciable contribution à notre victoire commune. Du temps où la Grande Bretagne faisait face toute seule à la furie des assauts allemands, six mois durant le peuple grec s'opposa victorieusement à l'agression fasciste, provoquant par là le courroux de Hitler et s'attirant les fureurs de sa vengeance.

De concert avec les autres nations unies, la Grèce endossa une responsabilité historique, dont elle est bien résolue à s'acquitter avec sincérité et fermeté. Son action passée donne la mesure de ce qu'on est en droit d'en attendre à l'avenir pour la défense de la sécurité générale et lui assigne en toute justice un rôle actif et responsable dans notre nouvelle organisation.

La Charte que nous sommes en train de tracer ne devrait pas créer une fausse impression de sécurité et de relâchement. Nous devons prendre garde à ce qu'elle ne fasse pas naître en nous une impression individuelle d'irresponsabilité en suscitant le sentiment confus que le maintien de la paix est la préoccupation anonyme de tous en général et de personne en particulier; car cela procurerait un alibi commode aux Gouvernements répugnant à endosser courageusement leur part de responsabilité commune. L'échec de la Société des Nations est dû entre autres à cette cause, bien plus qu'à des insuffisances constitutionnelles.

Tout en se réservant le droit de soumettre aux organes compétents de la Conférence des amendements spécifiques, la Délégation Hellénique saisit cette occasion de proposer à l'examen des autres Nations Unies et de la Conférence les observations générales suivantes sur les principes et les procédures contenus dans les propositions de Dumbarton Oaks et de Yalta.

Le maintien de la paix et de la sécurité et le développement de relations d'amitié et de coopération entre les peuples pour la solution des problèmes internationaux devraient être étroitement liés aux principes de justice et de morale internationales. Les décisions du Conseil de Sécurité devraient être régies par des critères de droit et de justice.

De l'avis de la Délégation Hellénique, le rôle assigné à l'Assemblée Générale devrait être un rôle plus actif. En particulier, il devrait être stipulé que l'Assemblée sera admise à faire des recommandations sur toute question traitée par le Conseil de Sécurité.

Par suite du compromis adopté à Yalta sur la question du vote il est maintenant reconnu à tout pays le droit de soumettre au Conseil de Sécurité n'importe quel conflit ou situation pouvant mettre la paix en danger, en requérant qu'elle inscrite à l'ordre du jour du Conseil de Sécurité. Aucun des membres permanents du Conseil ne pourra s'opposer à cette inscription dès que sept des onze membres du Conseil voteraient en faveur de cette procédure.

De plus dans des cas ayant trait au règlement pacifique de conflits ou à des situations pouvant conduire à une tension internationale, la rigidité découlant du droit de veto des membres permanents est mitigée par les propositions de Yalta, propositions tendant à ce que tout état, partie au différend, ne soit pas admis à prendre part au vote.

Si toutefois aucun règlement n'est assuré par la procédure mentionnée à la Section A, à savoir par négociation, médiation, conciliation, arbitrage, règlement judiciaire ou un autre quelconque des moyens pacifiques ouverts aux partis, ou bien encore par la recommandation faite par le Conseil de Sécurité lui-même d'avoir à recourir à des mesures de règlements appropriées, et au cas où l'échec de cette procédure était considéré par le Conseil comme constituant une menace à la paix et à la sécurité, la Section B du Chapitre VIII entre en jeu, et sont envisagées dès lors les deux importantes étapes suivantes: Primo, le Conseil devrait déterminer l'existence d'une menace à la paix, d'une rupture de la paix ou d'un acte d'agression, et devrait faire des recommandations ou décider des mesures à prendre pour le maintien ou la restauration de la paix et de la sécurité.

Secundo, le Conseil aurait le pouvoir de déterminer quelles mesures pourraient être employées pour donner effet à ses décisions. Ces mesures pourraient aller de l'interruption des communications ou de la simple rupture des relations diplomatiques à l'application de sanctions militaires.

Il n'y aurait rien à objecter à ces deux mesures si elles n'étaient compromises par la possibilité de l'usage du droit de veto par l'un quelconque des membres permanents. Ce droit de veto paraît créer un sentiment d'inquiétude dans certains milieux. Les petites nations ne sont pas inconscientes de la nécessité ni oublieuses de l'importance du maintien de la solidarité des trois Grandes Puissances, qui est en dernier ressort la principale garantie de la paix.

C'est dans cet esprit, certes, qu'elles sacrifieront leurs scrupules juridiques aux intérêts supérieurs de la paix, et seront prêtes à se résigner à l'exercice du droit de veto par les membres permanents en ce qui concerne l'application des mesures de sanctions.

Il sera plus difficile, assurément, aux petites puissances d'acquiescer à l'usage du veto par l'un quelconque des membres permanents en ce qui concerne la détermination de l'existence d'une menace à la paix ou d'un acte d'agression.

Cela est un point sur lequel les petites puissances seront très sensibles pour des raisons touchant aux principes de justice et de morale internationales.

Elles supporteraient avec plus de résignation leur désappointement résultant de la non application de sanctions en conséquence de l'usage du droit de veto si le Conseil de Sécurité pouvait tout au moins déterminer l'existence de l'agression - et implicitement de l'agresseur.

N'est-il pas de trop de demander à un petit pays, victime d'une agression, de renoncer à la satisfaction morale et juridique de savoir qui est dans son droit et qui est dans son tort, qui est l'agresseur et qui est la victime? Que personne ne croie que ce désir intense des petites nations soit une exigence sans profit et sans but. Il comporte une grande part d'intérêt pour les Grandes Puissances elles-mêmes, et sert en définitive les meilleurs intérêts de la paix. A ce propos, moins de confusion et plus de clarté constituerait un frein à l'agresseur éventuel.

Nous prenons la liberté de suggérer quelques remèdes à ces inconvénients. La meilleure voie à suivre serait que les membres permanents renonçent de leur propre gré au droit de veto lorsqu'il s'agira de déterminer l'existence d'une rupture de la paix ou d'un acte d'agression. Ceci permettrait au Conseil "de dire le droit", ce qui est un élément essentiel de toute charte de sécurité digne de ce nom.

Si cela n'est pas possible, nous voudrions suggérer que les membres permanents renoncent à leurs droits de veto dans la détermination de l'existence d'une rupture de la paix ou d'un acte d'agression lorsqu'il s'agira d'un conflit entre deux ou plusieurs pays, autres que les membres permanents du Conseil.

Nous voudrions enfin suggérer qu'il soit tout au moins possible d'obtenir une recommandation du Conseil de Sécurité sans que les membres permanents du dit Conseil aient la faculté de faire usage du droit de veto.

La Délégation Hellénique accueille avec joie les dispositions concernant la création d'une Cour Permanente de Justice comme organe judiciaire de la nouvelle organisation. Elle souhaiterait l'extension de la juridiction obligatoire de la Cour pour le règlement des différends d'ordre juridique.

Pour ce qui est de la Section relative au règlement pacifique des conflits, nous proposerions qu'il soit laissé à la Cour de décider si une situation ou un conflit naissent ou non de questions que le droit international laisse à la compétence exclusive de l'état intéressé.

Le Gouvernement Hellénique se félicite des dispositions contenues dans le Chapitre IX concernant la création d'un Conseil spécial appelé à traiter des questions économiques et sociales, ainsi que d'autres problèmes d'un caractère humanitaire.

Les souffrances terribles et le sacrifice de millions d'êtres humains auraient été vains si les nations qui ont mené côte à côte la lutte dans cette guerre atroce n'avaient appris enfin qu'il ne peut y avoir de paix et de sécurité politique dans le monde à moins d'assurer à tous les peuples de façon adéquate la stabilité économique et la prospérité, et de leur garantir en outre des conditions de santé, de sécurité sociale, de bien-être et d'éducation auxquelles ils ont un droit impératif.

En particulier, les peuples qui ont sacrifié toutes leurs richesses matérielles dans leur résistance à l'agression et leur lutte contre l'ennemi ont le droit de demander que la solidarité économique, ainsi que l'interdépendance de toutes les nations soient reconnues comme un principe fondamental, n'émanant pas seulement de la conception de la justice et de la morale internationales, mais s'imposant, de surcroît, par l'intérêt commun de toutes les nations membres de la même société internationale.

Voilà, Messieurs, indiquées brièvement, les observations de la Délégation Hellénique sur certains aspects essentiels des propositions de Dumbarton Oaks complétées par les textes élaborés à Yalta.

Le peuple grec, de même que les peuples des autres Nations Unies, espère avec ferveur que cette Conférence répondra à leur attente, et que les hommes d'état éminents réunis ici sauront faire face à leurs responsabilités avec une vision juste des exigences de l'avenir.

Avant de quitter cette tribune j'exprime au nom de mon Gouvernement des voeux ardents pour le succès de cette Conférence.

342

*The United Nations Conference
on International Organization*

Doc. 33 (English)
P/9
April 30, 1945

PLENARY

AGENDA FOR THE FIFTH PLENARY SESSION

April 30, 1945

(1) Report of the rapporteur of the meeting of heads of delegations on the organization of the Conference

(2) Statements by chairmen of delegations wishing to speak

178

---

*The United Nations Conference
on International Organization*

Doc. 33 (French)
P/9
April 30, 1945

PLENARY

ORDRE DU JOUR DE LA CINQUIEME SEANCE PLENIERE

30 avril 1945

(1) Rapport du Rapporteur de la séance des présidents de délégations sur l'organisation de la Conférence

(2) Déclarations par les présidents des délégations désireux de prendre la parole

179

The United Nations Conference
on International Organization

Doc. 42 (English)
P/10
May 1, 1945

PLENARY

VERBATIM MINUTES OF THE FIFTH PLENARY SESSION

Opera House, April 30, 1945, 3:34 p.m.

MR. EDEN: I have been asked to recognize the Delegate of Colombia. I call upon the Minister of Foreign Affairs of Colombia to speak.

MR. CAMARGO (in Spanish):

INTERPRETER (in English): Mr. Chairman and fellow delegates: Spanish has always been the language of justice. I hope that on this occasion it will also be the language of clarity.

MR. CAMARGO (in Spanish):

INTERPRETER (in English): As the Latin American Delegate I feel that I must say that there is involved here a question of principle. It is that we do not judge governments in view of their domestic policy, but in view of their international policy and international conduct.

MR. CAMARGO (in Spanish):

INTERPRETER (in English): In examining the question of Argentina, we must realize that we are dealing here not with a neutral nation but with a nation that has declared war on the Axis powers, a war that is not yet ended.

MR. CAMARGO (in Spanish):

INTERPRETER (in English): While it is true that Argentina has declared war at a late hour, it is nevertheless a nation that has adhered to the declaration of war and to the responsibilities involved. While it may not be in a position to participate in the armed conflict, it certainly is in a position to contribute heavily towards the rehabilitation of the peoples Nazi Fascism has affected in its destructive war.

MR. CAMARGO (in Spanish):

INTERPRETER (in English): The United States Government and other American governments, including the Government that I represent, have spoken strong words of reproof concerning the conduct of Argentina. The words quoted by the Delegate of the Soviet Union are true; however, those words refer to conduct in the past.

MR. CAMARGO (in Spanish):

INTERPRETER (in English): The Government of the United States under the Presidency of Franklin Delano Roosevelt did not object to the action of the Mexico City Conference

350

relative to the invitation to Argentina, at the same time requiring Argentina to meet certain conditions, such as the declaration of war on the Axis powers. Argentina has met these conditions. The word of honor of the other American nations on this matter should be confirmed here.

MR. CAMARGO (in Spanish):

INTERPRETER (in English): I wish to make but a brief allusion to the comparison that has been established by the delegate of the Soviet Union between the Argentine question and the Polish problem. Surely it would be an act of injustice if Poland who has suffered so much in the war were not to have a voice in the organization of peace. However, I must point out that there is no effort made in sessions of the Conference or its committees to avoid the question of an invitation to Poland. That is a question pending the action of the three powers regarding the interior organization of Poland and her government, the question being which government represents Poland. But here let me state that fortunately for Poland, her cause is in very good hands, in the hands of those three nations.

MR. CAMARGO (in Spanish):

INTERPRETER (in English): The Latin American governments had not thought to intervene in the Polish question. We maintain the principle that we must not intervene with the interior organization of other governments. We do realize, however, that after the destruction of Poland it has been necessary that the strong hands of the three strong governments should help in Poland to establish a situation that will defend the interests of the United Nations. Colombia's vote will be one in full harmony with whatever may be the vote of the three nations.

MR. CAMARGO (in Spanish):

INTERPRETER (in English): The Argentine case is different. We are dealing here with a nation that has declared war. We are not interested in determining or analyzing the character or quality of her government. We are merely interested in affirming that as long as there be a government in Argentina that shall maintain Argentina in the position that it has taken we shall consider Argentina as now a belligerent nation.

MR. CAMARGO (in Spanish):

INTERPRETER (in English): The other cases, Mr. Chairman, I submit the cases of India and the Philippines, have no relation whatsoever with this problem, no relation at all with the discussion in hand. They could have been considered and can be considered with the question of the acceptance as founding members of the International Organization of the Ukraine Republic and the Byelo-Russian Republic.

MR. EDEN: I have been asked to recognize the Delegation of Mexico. I call upon the Chief Delegate of Mexico to come to the Tribunal.

MR. PADILLA (in Spanish):

INTERPRETER (in English): Let my first expression be one of homage to Poland, the martyr nation, the people that has endured enormous sacrifices throughout its history. I feel certain that in expressing this homage to Poland you do not near the voice of one man alone; it is the voice of the world expressing such homage. We all aspire to the day, to that early hour, when Poland, possessing all the dignity and respect that she deserves, shall rise from all the destruction and the sacrifices she has endured.

Now I would like to limit my words to the comparison that has been established between Poland and Argentina. These are, indeed, contrasting cases. Surely our Conference would welcome the voice of Poland in our Council. However, her admission is pending, because it is related with the Yalta Agreement drawn up by the Powers.

The case of Argentina is different. Of course, there too, there was a pact, an agreement. The Latin American nations decided to invite Argentina to join the American nations and the United Nations, to make of the whole of America one continental unit. Therefore, Argentina was invited to sign the Act of Chapultepec. What was the result to this invitation? Argentina welcomed that expression as coming from the 20 American nations, and readily expressed its willingness to sign the Act. However, that was not enough. Argentina, it was said, must declare war on the Axis.

MR. PADILLA (in Spanish):

INTERPRETER (in English): When the American nations were informed of the Yalta Conference, we expressed our willingness to cooperate with what had been planned by the powers.

MR. PADILLA (in Spanish):

INTERPRETER (in English): Now I ask why, within that spirit of coherence, unity, and fraternity that binds us all--binds us in such a way that we have expressed our approval to what the powers had compacted or agreed to at Yalta--are not the powers now recognizing, in the same spirit, what the 20 American nations have agreed to?

MR. PADILLA (in Spanish):

INTERPRETER (in English): Surely in questions of war, in questions where force is necessary to maintain the peace, the four powers must also have the authority for decision.

MR. PADILLA (in Spanish):

INTERPRETER (in English): But when we are dealing, as we do now, with a nation that does not present a situation of danger to unity in the family of nations, I raise the question, what objection can there be to recognizing that situation?

MR. PADILLA (in Spanish):

INTERPRETER (in English): While Argentina has been branded a Fascist nation, we must bear in mind that here a distinction must be made between the nation and her government. Argentina is a nation of democratic traditions, long-standing democratic traditions. Also, she has distinguished herself by her contributions to international law--a great nation that works--a great nation that feels--a great nation with a people that feels full sympathy with the Allied cause. While it is true that the Government accidentally divorced itself from the sentiments of her people, it would not be fair to punish the people for an accidental separation of the Government from those deep-rooted sentiments of her Nation.

MR. PADILLA (in Spanish):

INTERPRETER (in English): During the period when Argentina maintained a position of isolation, the other Latin-American Governments were constantly pressing upon her to define her situation clearly. Argentina continued its policy. The Latin American countries then took action, broke relations with the Argentine Government.

At the Mexico City Conference, definite requirements were established and placed before the Argentine Government for action. Action in compliance thereto was required to bring Argentina within the American family of nations again.

Argentina complied with these requirements. It is true that when the Fascist Government of Argentina still existed, President Roosevelt used strong terms of condemnation, but when Argentina broke with the Axis powers and took the further step of declaring war on the Axis powers, President Roosevelt recognized the Argentine Government.

MR. PADILLA (in Spanish):

INTERPRETER (in English): In the Act of Chapultepec, there is a clause that reiterates the adherence of the Latin American countries to democratic principles. Argentina subscribed to this requirement. We have faith that Argentina will go on complying with these requirements. We fellow delegates also feel that nothing can unite nations more than democracy and liberty. When equality, the principle of democratic equality among nations, shall be practiced in our international conduct, then we shall consolidate the bonds of fraternity, justice, and peace among nations.

MR. EDEN: The Delegate of Belgium has asked to be recognized. I call upon the Foreign Secretary of Belgium.

MR. SPAAK (in French):

INTERPRETER (in English): We have heard, Ladies and Gentlemen, that the representative of the Soviet Union enjoyed speaking in the language that stood for justice; other delegations have enjoyed speaking in their language for clarity. May I be allowed to speak in the language of conciliation.

It seems to me that the question is not well set before us. Personally, I refuse to express any judgment whatsoever regarding the Argentine Government. I am not in a position to state whether it is Fascist or a democratic government. Furthermore, I feel that that is not the question before us. Neither do I feel that it is a question of principle, but rather a question of procedure.

The question that is before us is the question of inviting Argentina to take her seat immediately in our Conference of Nations.

Now, the Soviet Delegation has merely asked that this question be postponed for a few days so as to enable the Soviet Delegation to confer with the representatives of the other three great powers, in an effort to arrive at a decision that shall express their unanimity.

It seems to me that it will be wise for the assembly to grant this request, because it seems to me that the request of the Soviet Delegation is reasonable and legitimate. Surely we would all welcome with joy the arrival of another nation in the midst of our Conference.

Argentina, we recognize, is a nation with a long democratic tradition. It has made valuable contributions to international law. Her presence here would help in our deliberations. We would all want at this moment to be ready to say "Yes" to her coming, and thereby express our good will.

But it seems to me that there is another principle that we must bear in mind, equally important. It is the principle of maintaining complete unanimity between the four sponsoring nations. I believe that this is one of great importance in our minds--to maintain complete unanimity among the four sponsoring nations.

Also, let us try to be logical. We, the delegations of other nations, accepted, without questioning, the invitations as they were sent out by the four great powers. We accepted also the agreement reached at Yalta by the great powers regarding the representation of the Ukraine and the Byelo-Russian Republics as founding members of the International Organization.

Now, regarding Poland, it seems that we must postpone that question because it is attached to an agreement reached between the three powers. We would all welcome the arrival of Poland in our deliberations and will be eager to hear her voice. However, the agreement has not yet been reached between the three powers.

I insist again, let us try to be logical; let us make a last effort to maintain unanimity between the sponsoring nations.

I believe that it will be wise to grant the request established before you--set before you by the Soviet Delegation, because it is fundamentally a reasonable and legitimate request.

MR. EDEN: Fellow Delegates, I hope that before very long we shall be able to come to a decision as to whether we want to pronounce upon this matter now or to postpone it to a later date.

I have got still five names on the list; I thought you might like to know how we were getting on.

I have been asked to recognize the Peruvian Delegation and I call on Ambassador Belaunde to come to the Tribunal.

MR: BELAUNDE: Mr. Chairman, Fellow Delegates, Ladies and Gentlemen (continued in Spanish):

INTERPRETER (in English): I am happy to speak before you in Spanish--Spanish, the language of international law. For the founders of international law spoke in Spanish and it was in Spanish that Bolivar called on the American nations to convene at that historical congress. In Spanish, also, a great Argentinian pronounced that memorable phrase: "America for humanity."

MR. BELAUNDE (in Spanish):

INTERPRETER (in English): The Delegation of Belgium, supporting the request expressed by the Soviet Delegation, has asked that this question be postponed for a few days. I feel definitely that such postponement of the question would be entirely useless. For what reason can such postponement be invoked? Is it desired to make a research or an analysis of the constitution of the Argentine Government? Is it desired to investigate its character? I submit that such investigation will be contrary to the principle of non-intervention and would lead to--it would merely be tantamount to saying Argentina is not to be present.

MR. BELAUNDE (in Spanish):

INTERPRETER (in English): True it is that the purpose is to maintain and establish unanimity, but this unanimity depends on the action of the four sponsoring nations. It does not depend on us. We ask that they consider our views and our feelings. We realize that this unanimity does not depend on us. It is a question, it seems to me, of faith in the actions as agreed on during the Mexico City Conference as was so eloquently pointed out by the Foreign Minister of Mexico, Ezequiel Padilla. The question for me is one that can be briefly stated. Do not the American nations constitute a juridical and moral unity? I ask then why do not other nations render homage and do honor to the actions concluded in Mexico in the Chapultepec Conference. We are now faced with the fact that Argentina has met the requirements placed upon her in the course of that Conference.

MR. BELAUNDE (in Spanish):

INTERPRETER (in English): We cannot forget, as has been so ably pointed out by the Delegate of Belgium, the long-standing democratic tradition of Argentina.

The South American continent was made free by two great liberating forces of men, those from the North under the leadership of Bolívar, those in the South moving northward under the leadership of San Martín.

I speak with deep emotion. Peru can never forget San Martín, the Argentine, the liberation of Chile, and finally the liberation of Peru.

It is true that the Argentine Government may have deviated from its long-standing democratic traditions But now we are faced with the fact that the Argentine Government has incorporated itself juridically and morally into the family of American nations. This cannot be denied. This cannot be questioned. This question, therefore, cannot be postponed.

MR. BELAUNDE (in Spanish):

INTERPRETER (in English): The question for postponement can only be applied in a situation that calls for an investigation--a situation that is doubtful. But it cannot be applied to the present situation, where there is no doubt, where there is nothing to question regarding the actions taken in the Mexico City Conference.

Although the Argentine Government of that time may have made deviations, we are now faced with the fact that the Argentine Government has complied with the Mexico City Conference requirements. Argentina, furthermore, we must bear in mind, generously furnished food and raw materials during the war. Argentina stands out for its great service to culture. It was one of the first Latin American nations to modify her school systems, adopting reforms inspired by the educational system of the United States.

We admire also the great literary movement of our sister republic and also the significant contributions that she has made in the Pan American Conferences. In 1890 she came out strongly for the condemnation of all territorial conquest. In the Drago doctrine, she made a great contribution to juridical thought. It was also Argentina that made the contribution to our inter-American system expressed in the system of consultation of foreign ministers. Keeping all of this in mind we feel that we cannot postpone this question. We voted wholeheartedly for the acceptance of the Ukraine Republic and Byelo-Russian Republic as initial members of the international organization. We had expected that the Soviet Delegation would support the Argentine question.

Fellow Delegates, in the flags here present there is one missing, the blue and white flag of Argentina, that crossed the Andes liberating three nations. I feel that along with the figures of Washington and Bolívar we must have the eminent figure of San Martín of Argentina.

MR. EDEN: Fellow Delegates, I have been asked to recognize the Delegation of the United States of America. I call upon Mr. Stettinius, Secretary of State of the United States.

MR. STETTINIUS: Mr. Chairman, Fellow Delegates, I wish to refer to the fact that last Saturday evening the Foreign Ministers of the four sponsoring governments met with a committee representing the American republics, the Foreign Ministers of Mexico, Brazil, and Chile, in my private living quarters, at which time this matter was thoroughly discussed. I also wish to refer to the fact that this matter was referred to the Executive Committee for attention on a suggestion of the Soviet Union, and was dealt with by the Executive Committee this morning. At the recent Mexico City Conference of the American republics, there was unanimously passed a resolution urging Argentina to declare war against the Axis powers and to align her policy to coincide with her other sister-republics in the prosecution of the war against the Axis, and to sign the Act agreed upon at the Conference, the Act of Chapultepec, many of the provisions of which related to the prosecution of the war, as you will all recall. The American republics feel that Argentina has complied with this resolution, and earnestly desire to have Argentina associated with them at this Conference in San Francisco. The United States Government is in entire accord with this desire of its sister American republics.

Mr. Chairman, Fellow Delegates, I should like also to refer to the fact that this question was thoroughly thrashed out this morning at the Executive Committee meeting, and that at the Executive Committee meeting a favorable vote was taken that Argentina should be permitted to attend this Conference. It was then thoroughly thrashed out at the Steering Committee, which was attended by all the chairmen of all the delegations, and a favorable vote was taken that Argentina should be permitted to take her place at this Conference. Ladies and Gentlemen, I plead with you to reach a decision in this matter and act now in order that we may get on with our sacred task for which we have met.

MR. EDEN: Fellow Delegates, you have heard the appeal of the Secretary of State of the United States that we should now come to a decision on this issue. May I remind you what the decision is to which we have to come? Whether the question of the admission of Argentina should be postponed for some days, as suggested by Mr. Molotov on behalf of the Union of Soviet Socialist Republics or whether that decision should be taken now. Now, the first question I have to put to you is, "Are you prepared to take a decision upon the matter," that is to say, to vote upon whether to postpone or not? Are you prepared to do that now, without any further speeches? Those in favor, please say "Aye". Those to the contrary? (pause) Good.

Now, therefore, we come to take our decision, and I repeat, the issue is whether we should defer the question for a few days on the motion of the representative of the Soviet Socialist Republics, or whether we should admit Argentina now. I suggest that the most convenient way of taking the vote will be if those who wish to defer decision, if the leaders of the delegations who wish to defer the decision, will first stand up when I call on them to do so, and after that I will call on those who wish admission to take place now. There are two questions. I hope that is clear. Now will those in favor, the heads of delegations in favor of postponing this issue in accordance with the motion moved by Mr. Molotov, be good enough to rise in their places? (pause) Thank you, Gentlemen. I am obliged. The number is seven.

Will those who wish for the present, immediate admission of the Argentine, please rise--leaders of delegations--please rise in their seats to be counted? Thank you, Gentlemen. The number is 28.

Is there a representative of France that we did not recognize? Thank you. The representative of France declares the desire of his delegation to abstain from the vote. Isn't that right?

MR. BIDAULT, Head of the French Delegation: I request an explanation on a point of procedure. In what manner should a delegation manifest its decision to abstain from voting?

MR. EDEN: If any delegation wishes to abstain it remains seated on both occasions. Fellow Delegates, we have now taken a vote on whether the matter should be postponed or not, and we have decided it shall not be postponed. Now I shall put the positive question to the Conference. Those in favor of the admission of Argentina in accordance with the terms previously agreed at our Steering Committee this morning, please stand up. The heads of delegations. Thank you, Gentlemen. Thirty-one. Those against? Heads of delegations, please stand up. Thank you, Gentlemen. Four against. The resolution as moved before our Steering Committee is therefore, I declare, approved in Plenary Session this afternoon.

Now sir, I will call upon our Rapporteur, who I think is still patiently waiting to continue to read his report.

MR. BELT: Report on the organization of the Conference: The meeting refers to the Conference in plenary session and recommends approval of its report on the organization of the Conference referred to by the Rapporteur of the Second Plenary Session, April 27, 1945, point 5 of the Rapporteur's report of that date.

Mr. Chairman, Fellow Delegates. If you will allow me, I shall not now read this report, a copy of which has already been sent to every one of you. I do this in order to save time.

MR. EDEN: I hope my fellow delegates are impressed by the last suggestion. I ask them whether they are prepared now to approve the report on the organization of the Conference which has been circulated to us all which has been referred to by the Rapporteur. Are there any objections? I declare the report approved.

Fellow Delegates, we now resume the speeches in our Fifth Plenary Session. I recognize the Minister of Foreign Affairs and Chairman of the Delegation of Colombia.

MR. LLERAS CAMARGO: Mr. President, Fellow Delegates, Ladies and Gentlemen:

It is already easy to understand, from the addresses we have heard in the first few days of the Conference, the spirit which moves us.

We are under the tremendous influence of the most devastating war which humanity has ever endured. We sense the anxious vigilance of the soldiers and sailors of the

United Nations, of our peoples, of the humble folk of the world, watching over each and every one of our acts and words. Fresh in our minds is the memory of--one might better say remorse for--the dismal failures of the prior world organization in the preservation of peace. For that very reason we are more realistic and far-seeing and, at the same time, we feel obliged to be more audacious in our experiments. We do not believe today, as in 1919, that this has been the last war; rather, we share the prudent fear that others may occur if we do not act here with care and energy. For the purpose of preventing another war we are prepared to subordinate sentiments, and even principles, which we deemed, and still deem, to be fundamental. We are ready to deposit part of our individual sovereignty as nations in the common treasury in order to build up capital against possible future aggressors.

Furthermore, with the aim of adjusting our conduct to reality, we have talked of international hierarchy more than at any previous conference. It almost seems as though none of us has used the word "nations" without explaining that there are large, middle-sized, and small nations. We have said that some have more responsibility and greater duties than the rest for the security of the world, and must consequently, be in possession of better means to comply with their responsibilities adequately. Juridical equality seems thus to be subordinated to political responsibility. We small nations well understand that otherwise the world organization would be feeble and we are ready to accept the fact that security, which is based on the force to be employed against the violators of international law, should be likewise a question of hierarchy in responsibility.

Nevertheless, I have thought that it would not be completely lacking in interest to present the point of view of an American nation, a small nation, of course, as to the possible agreements which may emerge from our deliberations. Colombia early entered into the fraternity of the United Nations. It has not been neutral in the war since December 1941. Like the other republics of the hemisphere, it declared its solidarity with the United States, attacked at Pearl Harbor. Its little Army, recruited from a people dedicated to the arts of peace, has not had the painful privilege of fighting at the side of the large armies. Its cities have not been bombarded, its women have not suffered the sad absence of their men under arms, its territory has not been invaded nor its people enslaved. It has offered but modest attack for a long time, perhaps never. The mechanism set up in the draft Charter is influenced by the war effort against a definite enemy; it is and always will be sufficient to deal with that enemy. But is there any among us who believes that, when the capacity of Germany, Japan, and Italy is destroyed another war will be impossible? No. We are realists and we fear another war the source of which is absolutely unforeseeable. The mechanism should be effective for any war, against any aggressor. The pointing out of deficiencies in the Proposals which has taken place here is only the indirect expression of the fact that none of our governments believes that aggression can be banished from the world simply by the unconditional surrender of the present aggressors.

But Colombia, like the other countries of America which expressed their thought in the resolutions of Mexico City, has confidence in the will for peace of the United Nations, large and small, victorious in this war. It believes that, in general, the mechanism of Dumbarton Oaks assures a long peace but a provisional one. Colombia believes that the generation which waged the war, which led it and backed it, is capable of keeping the peace. But it also believes that this system is a compromise, as has been said here, between the realities of 1945 and the aspirations of humanity. No American state can think otherwise because the inter-American system, functioning, of course, in a less complex continent, is unquestionably more perfect. The inter-American system proscribes all violence, all acquisition of territory by force, all intervention or interference of one country in the internal affairs of another, all aggression and, furthermore, unequivocably defines the aggressor. Should the latter appear on the scene, the Pan American community would condemn it and apply sanctions by the democratic majority of its representative bodies; there is no privileged vote nor right of veto against such a decision. In accepting a different and less perfect system, we citizens of the Americas would not renounce our system; on the contrary, we would conserve the hope that the whole world might some day be ruled by the principles and procedures which have guaranteed peace, security, justice, and respect to all our nations and which have permitted us to live unarmed. But we are fully aware that if we did not join this world organization, inadequate and imperfect though it might be, we should not be contributing to the peace of the world and that, in any event, we should have to face any war which might break out beyond our hemisphere, through no fault or responsibility of ours.

It was with this criterion that we participated in good faith in the League of Nations. It may not be out of order to recall that the only two interventions of that organization which stand out as examples of efficiency took place in two cases centering in the Americas: In the conflict between Colombia and Peru, countries which submitted to the decision of the League and one of which had part of its territory administered by authorities of the League until the end of the incident, and the other, with less brilliant results, in the Chaco War.

But, so far as Colombia is concerned, it understands that no regional system like the inter-American one, or any other that might be established on a similar basis, can and should suffer any setback or detriment as long as, like ours, it shows that it is fully consistent with the aims of the general organization and, in addition, shows its efficacy in maintaining the peace and security of part of the world. The inter-American regional system is an old and excellent political institution and it was so recognized very clearly, although badly defined, by the Covenant of the League of Nations as the typical regional system. We citizens of the Americas will never ask for special privileges for our system and I believe that we all agree that, if there were three or four similar ones which guaranteed regional peace with the efficiency which ours has shown, great progress would be made toward permanent universal peace. The regional system must be coordinated with the sole world system and it cannot have different objectives than those of the world organization. But the regional methods, pacific and coercive, which the regional system may employ to guarantee peace or to prevent and punish aggression, so long as they are applied within the spirit of the procedures of the world organization and with the sole purpose of preserving a just peace and the rule of justice, should not be subject to the veto of a single nation if, as is the case with the Pan American system, this right of veto is not granted to any of the nations in the regional group. If there were to be an act of aggression in or against the Americas, all of the countries of the American system should come to the aid of the victim in accordance with our undertakings at Mexico. No nation of the Americas, still less if it were the aggressor, could veto the action taken to prevent or repulse the aggression. On the other hand, within the world organization, a nation foreign to the conflict could do so and arrest the action at any moment with only a single negative vote. Some of us of the American States have well-grounded fears that the presumption that the regional group would be in error and that, on the contrary, the state which has the right to paralyze the group's action cannot be wrong, is too forced solution of which millions of men have given their lives and wealth and prosperity of so many nations have been destroyed, there lies a spirit of insincerity which, disregarding what people are and want, gives way to momentary political expediency--source of all calamities and fruitful root for new and unending conflicts.

Universality, security, and right: this is then what Ecuador demands of an international organization worthy of a world in which our aspirations of peace and justice might become a reality.

Applying these principles to the Dumbarton Oaks Proposals, we maintain that it is necessary to embody in its principles those without which the Charter of the world organization would be shorn of ideals. Unless the supremacy of moral law is recognized as the guiding rule of conduct of states; unless their juridical equality is proclaimed beyond those practical or political inequalities which stand between them; unless force is prescribed as a method of settling international conflicts; unless internal and external sovereign rights of states are respected within the limits imposed by the obligations arising from the interdependence of members of the international community; unless the principle of non-intervention is upheld as the full expression of that respect, the covenant of the future association of states will have no greater value than as a document maintained in force by a system of political equilibrium exercised by the Government subscribing and ratifying it, susceptible of becoming disjointed and falling apart at the first sign of reciprocal incompatibility among the forces supporting it.

On the other hand, if the internal democracy of states aims at transmitting its essence to international existence, it is advisable that the General Assembly of the Organization be established as the organ directly representing all the states composing it and that it be endowed with the authority and powers of which the Dumbarton Oaks plan is so greatly lacking, so that within the framework of its functions it might be enabled to lay down the principles and rules of international law or to amend them progressively, thus becoming in a way an international legislative power.

Ecuador agrees with the requirement that the responsibility to maintain peace and international security rest with the Council of the Organization, granting it sufficient authority to accomplish this. But in the realm of ethical values any responsibility must be enforceable. Consequently, it is imperative to confer on the General Assembly the supervision of the fulfillment of the obligations pertaining to the Council.

It would be highly plausible to increase the number of members of the Security Council, granting a numerically superior representation to small states in order to strengthen that organ, situating its roots in universal public opinion and with due respect to the system of proportion of representation.

Concerning the voting arrangement in the Council, an earnest analysis leads us to declare it inacceptable that the majority required for decisions concerning questions other than those of procedure, that is the most important ones, should include the vote of all permanent members since this is equivalent to breaking the principle of juridical equality among states, reducing those who have no permanent seats to a deplorable and unjust condition of inferiority and, even more deplorably, to provoke the collapse of the functions of the Council in the not impossible case that any one of its permanent members should wish to interfere with its smooth running.

In such a strange situation, we would have not an association of states, but the almighty will of a single state against the consensus of the others, that is, an undeniable example of anarchy within a seemingly internationally organized world.

Likewise subject to criticism is the right granted to members of the Council to vote on decisions concerning preventive or repressive measures to be undertaken against acts of aggression which they themselves might commit while such right is denied in the case of controversies of lesser significance to which they may be a party.

This break in the unity of the regime whereby the vote is denied in less serious decisions of the Council while it is permitted in the more serious and urgent cases, coupled with the proposed majority requirement, presents a possible case where the collective security system may be powerless to repel or to avoid aggression or the threat of aggression by a member state of the Security Council.

Under these circumstances, the seed of aggression would fall on fertile soil to be harvested in future deadly wars which the Organization could neither avoid nor check from its position of mere spectator.

This then, sir, is the outline of our high hopes in connection with the international organization of the Dumbarton Oaks Proposals. But it would not be sufficient to fashion its body with wisdom and skill if we neglect the question of its soul, of its inner purpose, of its vital sense, or, in other words, of the real aspirations of nations often contrary to the cold substance of text.

With this in mind, I am taking the liberty of expressing that the Republic of Ecuador, as a member of America and a staunch believer in the American system, in its broader or continental sense, would wish that the world Organization be inspired by the spiritual values as well as the positive institutions of the Inter-American regional system because we are convinced that through the immutability of destiny such a system meets the requirements of a just and free international community based on the reciprocal respect of its component states and nourished by the vigor of a progressive democracy.

If the peace that we seek is to be a just peace and the organization which we are building is to be an efficient organization, let us "Americanize" the world, so to speak, and let us "Americanize" it among other reasons in tribute to Franklin Delano Roosevelt, peerless champion of our supreme ideals as a spiritual monument to his memory, survivor of time, for while his death has deprived us of his physical presence, burying it in the past, his immortal spirit watches over us from a lofty summit pointing the way as he says: "This time, my friend, you dare not lose the peace."

MR. EDEN: Fellow Delegates, the Fifth Plenary Session of the United Nations Conference on International Organization is hereby closed.

a presumption to be a guarantee of peace, and would instead contribute to disorder.

It is clear that the defect lies in the voting procedure in the Security Council and not in the relations of the world organization and the regional one. But Colombia is prepared to concede that this voting procedure may be necessary to maintain the unstable equilibrium of another part of the world, destroyed by the barbarity of Nazism, which will enter once more, from now on, into a new experiment to try to find a solution for its age-old conflicts. In this part of the world, miraculously spared from catastrophe and miraculously stable, which has settled its territorial problems, which relies on perfected and respected public treaties, which consequently is in a position to ascertain who is the aggressor and when there is aggression, such a procedure might unleash war instead of assuring peace. In accord with its undertakings at Chapultepec, Colombia believes that if the system of voting in the Security Council be approved as recommended, because it is deemed necessary for the security of the world, autonomy of regional arrangements like the Inter-American one should be amplified so that its decisions could not be vetoed by a single nation in the Security Council.

I am well aware that the old nations whose beginnings and history are interwoven with the history and the beginnings of mankind may listen with certain explicable doubts to us of the American states when we proclaim our confidence in the juridical and political methods which we have adopted in the international field. Nevertheless, these doubts are not justified. In reality, we are only a young branch of the civilization of Christianity and of the West. There is nothing in our culture nor in the forms of our political and social life in which a man of the old world cannot recognize the basic roots, which are the nature or the will of his own forebears. However, through an understandable phenomenon, the great antitheses which were created in the political thought of the West were resolved without great struggles in American syntheses and in an atmosphere more favorable to the unlimited growth of man. The first clashes in modern times between democracy and autocracy took place in England; while the struggle continued fiercely and cruelly on the other side of the Atlantic, here, in the broad reaches of the British colonies the conflict was settled with marvelous ease. None of the concepts of international law which govern the relations of the peoples of this hemisphere can be termed a typically American creation.

But how much effort, how many wars, how much pain, how much misery has it cost European civilization for centuries to implant a principle which, among us, is accepted at a Pan American meeting as a natural accord of wills without opposition from any important national interest? We are not, because of this, better or worse but only more fortunate. And we do not feel, nor shall we feel, it to be unjust or arbitrary that every time that the old hemisphere is shaken by a new conflict, caused by complications dating back through the centuries, the American continent should interest itself in its settlement, including the shedding of its blood. If classical civilization were to undergo a disaster, ours, which is identical, would be tied to its destiny. The short experience of America is that the past and present of Europe are the immediate future of America and not the reverse. Thus, we have the privilege of foretelling our destiny by reading the pages of the history of our civilization as it was unfolded on the other side of the ocean. We are not and should not be regionalists and we could not be, even if we wished. We speak today of the continent as of a unit, it is true, but this is for one reason: because we will not be able to say that the world is a unit until the task which we are beginning now, in San Francisco, becomes perfected and a long peace permits us to have a little more confidence in our capacity to make it a permanent one--without need for recourse to force.

But, Fellow Delegates, any explanation as to the feelings of America regarding the problems of the world is unnecessary. One by one, the representatives of all the nations meeting here have rendered tribute to the memory of Franklin Delano Roosevelt. Each one has found a special reason for affection, for admiration, for gratitude, interpretating the sorrow of his nation because Roosevelt was a friend of all the nations and the good neighbor of humanity. Franklin Delano Roosevelt was an American, the greatest of our times, the most American of all. We owe the development of our regional system to his generous, straightforward and fortunate policy as a true American but the old world owes him more, the victory of the United Nations, the liberation of many oppressed peoples and the peace which we must guard zealously at this Conference.

MR. EDEN: Fellow Delegates, while the hour is late, I think that you all feel we should hear one more orator tonight. The list is still a long one and we must get on. I propose therefore to call one more speaker tonight.

Before calling upon him, I would like to announce to the Plenary Session the decision taken unanimously by the Steering Committee this morning that at the opening of our next session, that is tomorrow afternoon, the first speaker should be one who is esteemed in his knowledge, wisdom, and experience, Field Marshal Smuts of the Union of South Africa.

I now call on the Minister of Foreign Affairs and Chairman of the Delegation of Ecuador, whose speech will be translated later into English by Ambassador Ballen.

MR. PONCE ENRIQUEZ (in Spanish):

MR. DURAN BALLÉN (in English): Mr. Chairman, and Fellow Delegetes, Ladies and Gentlemen:

To occupy this history-making rostrum to express with loyalty and precision the concepts which inspire the Ecuadorian attitude at this United Nations Conference on International Organization is indeed an honor and a privilege.

We, the representatives of 46 nations, have not come to San Francisco to lay down a set of conditions leading to another war but to build the foundation for an enduring peace. And so it is that our responsibility emerges, as creators of an international structure equipped with essential elements of preservation and defense, without recurring in the original mistakes which so mortally affected the old League of Nations, whose brief experience demonstrated to the world, in a pathetic way, that the spirit of peace which it sheltered lacked the positive means to live and to survive in a universe charged with unrestrained appetites and pitfalls.

To win the peace is a more complex task than to win the war because whereas victories are inspired by the firm will of those who achieve them, aided by all sorts of destructive techniques, to win the peace moral disarmament is necessary, that is to say, the instinct of violence of which men and states are possessed must be uprooted.

The findings of the Dumbarton Oaks Conference merely suggested the path along which the San Francisco Conference was to travel in order to achieve its transcendental task.

There were gathered in its text, by way of experiment, the elements of a system of world organization, fortified to be sure, by the high prestige of the powers who attended that memorable meeting.

Yet, inseparably allied with its text, the Atlantic Charter had already stated the moral substance of certain guiding principles of international good neighborliness, which the San Francisco Conference cannot afford to disregard without nullifying itself.

There is, furthermore, as a background, as far as the guidance and behavior of America in this great assembly are concerned, the Mexico Conference recently held by the republics of the Western Hemisphere, where among other subjects, a chapter on international organization was debated and whose common aims were embodied in an instrument approved and subscribed without reservation by all the delegations which attended.

May I now be allowed, Sir, to present a bird's eye view of the suggestions of the Republic of Ecuador in connection with the Dumbarton Oaks plan.

In the opinion of my Government the structure of the international organization must rest on three indispensable foundations:

1. Its universality, so that, in any immediate or remote period of time all sovereign states of the world and those which might hereafter attain sovereignty may be admitted;

2. The efficacy of its mechanism to establish a worthy system of collective security; and

3. Its strict adherence to the supreme principles of justice and right without which the organization would degenerate into a mere political alliance carrying in its bosom the germ of its own disintegration.

For, in truth, Sir, we must now admit that the abstract production of writers and experts in international law, plentiful though it be, has been inadequate to preserve peace; libraries are bulging and curricula are saturated with captivating and promising treatises and speculative works. But has such plausible effort produced the improvement of man or raised international life to a moral level in which each one receives what belongs to him and where the ideas of aggression and defense, of conquest and liberation have been banished? Definitely no; because at the core of the problem of war and peace for the fit

The elimination of these imperfections from the Charter would tend to invigorate it in the light of truth and justice lest in a not too long period of time it lose definitely its efficacy, as was the case with the Covenant of the late League of Nations.

It seems likewise advisable that, if it is not possible to establish compulsory jurisdiction for the international Court of Justice over all international differences, the optional clause which leaves it to the will of the states to accept or to reject the jurisdiction of the Court in their legal disputes be stricken from the statute so that the states will be obliged to submit such disputes to that high tribunal.

In the chapter on peaceful settlement of controversies it would seem indispensable that the San Francisco Conference impart all necessary strength to the method of conciliation, because of the flexibility of its application and its psychological efficacy, and trusting the Assembly with the task of approving a statute of regional or continental commissions which, while depending from the Assembly, might exercise conciliation with ample powers in all international divergences of a political character occurring within the respective region or continent.

Such commissions would have jurisdiction over conflicts large and small, particularly those arising among the larger powers, whose might and magnitude no peace organization could otherwise resist, given the reality of things and the past experience of history.

Because of the degree of maturity reached by the regional Inter-American system, the Delegation of Ecuador would hope that in the sub-chapter on regional agreements the Conference should take cognizance of the personality and existence of such a system as a geographical, historical, and political structure ruled by custom and by written law and equipped with its own organs for the achievement of its objectives of peace, security, and international justice coincident with those sought by the world Organization.

Likewise the Delegation of Ecuador suggests the creation of a new organ which might be entitled "Educational and Cultural Council" similar to the Economic and Social Council proposed by the Dumbarton Oaks plan, whose essential mission would be to promote understanding and peace among nations within a growing process of universalization of the values of education and human culture tending to bring about in this manner an international association of mind as the root and forerunner of an international association of states.

The United Nations Conference on International Organization

Doc. 4[illegible] (FRENCH)
P/10
May 1, 1945

PLENARY

COMPTE RENDU DE LA CINQUIEME SEANCE PLENIERE DE LA CONFERENCE TENUE LE 30 AVRIL 1945 A 15 h.34.

M. EDEN: Messieurs les Délégués, Mesdames et Messieurs. La cinquième séance plénière de la Conférence des Nations Unies sur l'Organisation internationale est ouverte. Je désire faire connaître, pour l'information des Délégués, que la sixième séance plénière aura lieu dans cette même salle demain, mardi, à quinze heures trente.

Le premier point de notre ordre du jour est le Rapport du Rapporteur sur une réunion tenue par les chefs de délégations au sujet de l'organisation de la Conférence.

Je donne la parole au Président de la Délégation de Cuba, Rapporteur de la réunion des chefs de délégations.

M. BELT: Monsieur le Président, Messieurs les Délégués. Les Présidents de toutes les délégations représentées à la Conférence des Nations Unies sur l'Organisation internationale ont tenu leur troisième séance le 30 Avril 1945 à onze heures du matin sous la Présidence de l'honorable Edouard R. Stettinius,Jr., Président de la Conférence.

Invitation à adresser à la République Soviétique Socialiste de l'Ukraine et à la République Soviétique Socialiste de la Russie blanche de siéger à la Conférence.

La réunion recommande à la Conférence plénière que, tenant compte de la décision prise par celle-ci d'inviter la République Soviétique Socialiste de l'Ukraine et la République Soviétique Socialiste de la Russie blanche à devenir membres fondateurs de l'Organisation internationale envisagée, les représentants de ces républiques soient autorisés à occuper immédiatement leurs sièges à la Conférence ainsi qu'ils l'ont demandé

par l'intermédiaire du représentant de l'Union Soviétique.

M. EDEN: Y a-t-il des observations sur cette résolution ? Pas d'observations ? La résolution est adoptée.

M. BELT: Participation de la République Argentine à la Conférence:

La réunion recommande à la Conférence plénière d'autoriser les représentants de la République Argentine à occuper immédiatement leurs sièges à laConférence.

M. EDEN: Y a-t-il des observations sur cette résolution ?

M. EDEN: Je donne la parole au premier délégué de l'Union des Républiques Soviétiques Socialistes.

M. MOLOTOV: (Traduction de l'anglais)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, la délégation soviétique considère comme importante la question de l'invitation de l'Argentine à cette Conférence.

Je m'exprimerai en russe, langue que vous ne comprenez pas tous, mais qui est fort appropriée, je le sais, à la défense d'une cause juste.

La question de l'invitation de l'Argentine à la présente Conférence n'a été soumise aux Délégués qu'aujourd'hui et n'a encore jamais été discutée par les représentants des quatre puissances invitantes. Il est donc tout-à-fait naturel que la Délégation soviétique désirant se familiariser avec elle, et donner à tous les autres membres de la Conférence la possibilité d'en faire autant, demande que cette question soit ajournée de quelques jours.

Chacun sait que dans cette guerre contre notre ennemi commun l'Argentine a adopté une position spéciale; il est également bien connu que ni la politique étrangère ni la politique intérieure de l'Argentine n'ont été approuvées par les Nations Unies. Vous verrez le sens de mes paroles lorsque je citerai une déclaration de M. Cordell Hull, ancien Secrétaire d'Etat, publiée le 8 Septembre 1944:

Le Secrétaire d'Etat Hull a stigmatisé hier l'Argentine comme constituant "le quartier général d'un mouvement fasciste dans cet hémisphère et un foyer d'infection latent pour le restedes Amériques".

Permettez-moi de citer une autre déclaration autorisée, celle que M. Roosevelt, le regretté président, a faite à la date du premier octobre 1944.

"J'ai suivi de près et avec une préoccupation croissante les développements de la situation en Argentine au cours des derniers mois. Cette situation comporte le paradoxe extraordinaire de la croissance d'une influence nazie et fasciste et l'application toujours plus poussée de méthodes nazies et fascistes dans un pays de notre hémisphère au moment précis où ces forces d'oppression et d'agression se rapprochent davantage du moment de leur défaite finale en Europe et dans les autres régions du monde."

Je considère que ces deux déclarations font autorité et sont fondées. Mais elles datent de plusieurs mois déjà. Il est possible que, depuis, la situation se soit modifiée en Argentine.

Je crois comprendre que certains représentants de pays américains estiment qu'elle s'est améliorée. Je voudrais seulement vous demander de donner à la Délégation soviétique comme aux autres délégations la possibilité d'étudier à loisir les faits et d'acquérir la certitude qu'il en est bien ainsi et que les déclarations citées correspondent bien à la réalité. Cela prendra du temps, au moins quelques jours.

Qu'arriverait-il si, agissant inconsidérablement, nous invitions l'Argentine à cette Conférence, bien qu'elle ait au cours de cette guerre aidé les Fascistes, nos ennemis, et que nous omettions d'inviter la Pologne, notre alliée ? La Pologne, onle sait, a joué dans cette guerre un rôle honorable parmi les Nations Alliées qui ont consacré tous leurs efforts à la lutte contre notre ennemi commun. L'héroique peuple polonais a combattu dans nos rangs et a consenti d'innombrables sacrifices. Nous ne saurions oublier tout ce passé. Aider l'Argentine qui a aidé notre ennemi commun pendant toute la guerre et ne pas inviter le gouvernement provisoire polonais, qui fonctionne actuellement en Pologne libérée et qui jouit auprès du peuple polonais d'un prestige énorme serait un acte de nature à porter préjudice au prestige de la Conférence.

On ne peut nier que le gouvernement polonais qui fonctionne actuellement à Varsovie et dans toute la Pologne soit un gouvernement démocratique. Ce gouvernement provisoire polonais jouit de la confiance du peuple et poursuit la lutte contre notre ennemi commun, aux côtés de nos alliés.

Nous nous rappelons également que les trois gouvernements britannique, américain et soviétique ont entrepris de réorganiser le présent gouvernement polonais sur une base démocratique plus large. Je ne doute pas que cette heureuse décision réponde aux désirs du peuple polonais lui-même et nous devons donc faire de notre mieux pour la mettre en oeuvre dans un délai aussi bref que possible.

Ilest clair également que la question de la réorganisation du gouvernement polonais ne relève pas de cette Conférence. Elle doit être résolue par les trois gouvernements alliés et en premier lieu par les Polonais eux-mêmes. Nous désirons tous que la Pologne ait un gouvernement démocratique à base plus large, un gouvernement avec lequel tous les gouvernements alliés établissent des relations diplomatiques--cela est bien entendu--mais s'il n'appartient pas à cette Conférence de se charger du règlement de la question polonaise dans son ensemble, du moins ne pouvons-nous pas nier le fait qu'à ce moment même, il se tient une Conférence internationale à laquelle le peuple polonais n'est pas représenté. De toute manière, nous ne saurions refuser un siège au représentant du peuple polonais qui fut notre héroique allié et en accorder un au représentant de l'Argentine qui, dans cette guerre, ne nous a pas aidés, mais a aidé nos ennemis.

Peut-être [illegible]-t-on que l'Argentine a péché, mais que ses péchés doivent être oubliés. Il se peut que cela soit vrai, mais je vous le demande: si l'on doit oublier les péchés commis par l'Argentine, faut-il que nous oubliions en même temps les services rendus par la Pologne dans notre lutte contre l'ennemi commun ?

Nous constatons la présence, à cette Conférence, d'une délégation de l'Inde. Cependant, l'Inde n'est pas un Etat indépendant. Nous savons tous que le moment viendra où une Inde indépendante pourra, elle aussi, faire entendre sa voix. Pourtant, malgré la situation encore peu satisfaisante de ce pays, nous nous sommes ralliés à l'opinion exprimée par le gouvernement Britannique lorsque celui-ci a demandé que l'Inde reçoive un siège àcette Conférence.

De même, nous avons ici une délégation des Philippines et pourtant les Philippines ne sont pas un pays indépendant. Nous savons fort bien également que le moment viendra où nous pourrons entendre la voix d'un Etat Philippin indépendant. Pourtant nous nous sommes rangés aux côtés du gouvernement des Etats-Unis lorsque celui-ci a demandé un siège pour les Philippines, malgré la situation actuelle de ce pays.

L'Union Soviétique n'entretient pas de relations diplomatiques avec un certain nombre de gouvernements représentés à la Conférence; malgré cela, pour déferer aux désirs exprimés par la Grande Bretagne et les Etats-Unis d'Amérique, mon gouvernement n'a pas soulevé d'objections lorsqu'il s'est agi d'inviter les pays actuellement représentés à la Conférence, même si ces pays n'entretenaient pas de relations diplomatiques avec toutes les puissances invitantes. Nous avons estimé, en effet, devoir répondre aux voeux exprimés par la Grande Bretagne et les Etats-Unis, car le gouvernement soviétique désirait qu'il y eût accord complet entre toutes les puissances invitantes sur les questions relatives à la Conférence.

C'est pourquoi toutes les invitations qui ont été adressées jusqu'à présent, ont été approuvées à l'unanimité par les quatre puissances qui se trouvent ici sur un piedd'égalité. Nous estimons que cette attitude est la meilleure et nous ne voulons pas rompre notre unité.

En effet cette unanimité est, à mon avis, d'une très haute valeur; il faut donc faire en sorte que toute proposition nouvelle qui n'a pas encore fait l'objet d'un examen suffisant puisse recevoir toute l'attention qu'elle mérite. Il convient que la question de l'Argentine soit réglée exactement de la même façon que les autres, mais il ne faut pas que la décision soit prise en hâte.

La Délégation Soviétique, en conséquence, propose d'ajourner de quelques jours la question de l'invitation à adresser à l'Argentine, afin d'en permettre un examen plus complet. C'est la seule demande qu'elle désire présenter.

M. EDEN: Le Délégué de la Colombie a demandé la parole. Je donne la parole à M. le Ministre des Affaires Etrangères de Colombie.

M. CAMARGO (Traduction de l'anglais). M. le Président, Mes chers collègues: L'Espagnol a toujours été le langage de la justice. J'espère qu'en cette circonstance, ce sera également le langage de la clarté.

En ma qualité de représentant de l'un des pays de l'Amérique latine, je tiens à déclarer qu'il s'agit là d'une question de principe. En effet, nous n'avons pas à juger les gouvernements d'après leur politique intérieure, mais d'après leur politique étrangère et la manière dont ils se comportent dans la vie internationale.

Si nous examinons le cas de l'Argentine, nous sommes amenés à constater que nous n'avons pas affaire à une nation neutre, mais à une nation qui a déclaré la guerre aux puissances de l'Axe, guerre qui n'est pas encore terminée.

L'Argentine, s'il est vrai qu'elle a déclaré tardivement la guerre aux puissances de l'Axe, est néanmoins une nation qui a accepté les obligations résultant d'une déclaration de guerre;

si elle n'est pas en mesure de participer au conflit armé, elle peut certainement contribuer dans une large mesure au relèvement des peuples que le Nazisme et le Fascisme ont ruinés dans leur guerre de destruction.

Le gouvernement des Etats-Unis et les autres gouvernements américains, y compris celui que j'ai l'honneur de représenter, ont eu de sévères paroles de réprobation à l'égard de la conduite de l'Argentine. Les mots cités par le délégué de l'Union Soviétique sont exacts; néanmoins, il s'agit là d'actes du passé.

A Mexico le gouvernement des Etats-Unis, sous la présidence de Franklin Delano Roosevelt, ne s'est pas opposé à ce que la Conférence adresse une invitation à l'Argentine en lui demandant de remplir certaines conditions telle que de déclarer la guerre aux puissances de l'Axe. L'Argentine a satisfait à ces conditions. L'engagement que les autres nations américaines ont pris alors devrait se trouver confirmé ici.

Je ne désire faire qu'une brève allusion à la comparaison qui a été faite par le délégué de l'Union Soviétique entre la question de l'Argentine et le problème polonais. Il est bien évident que ce serait un acte d'injustice que de refuser à la Pologne qui a tellement souffert dans cette guerre la possibilité de donner son avis sur l'organisation de la paix. Toutefois, je dois faire remarquer qu'aux séances de la Conférence ou de ses commissions aucun effort n'a été fait pour éluder la question d'une invitation à la Pologne. Il y a une question qui reste en suspens et qui dépendra de décisions que prendront les trois Puissances en ce qui concerne le régime intérieur de la Pologne et le gouvernement de ce pays; il s'agit de savoir quel est le gouvernement qui représente la Pologne. Qu'il me soit permis de déclarer que, heureusement pour la Pologne, sa cause est en de très bonnes mains, celles de ces trois nations.

Les gouvernements des pays de l'Amérique latine n'avaient pas l'intention d'intervenir dans la question polonaise. Nous maintenons le principe que nous ne devons pas intervenir dans l'organisation intérieure des autres Etats. Nous nous rendons compte, cependant, qu'après la destruction de la Pologne, il a fallu que les trois grandes puissances interviennent avec vigueur pour aider la Pologne à établir une situation qui favorise leurs intérêts. Le vote de la Colombie sera conforme à celui de ces trois nations.

Le cas de l'Argentine est différent. Il s'agit ici d'une nation qui a déclaré la guerre. Nous ne chercherons pas à déterminer ni à analyser le caractère ou la nature de son gouvernement. Nous nous contentons d'affirmer que tant qu'il existera en Argentine un gouvernement qui maintiendra ce pays dans la position qu'elle a prise maintenant, nous considérons l'Argentine comme pays belligérant.

Quant aux autres cas, M. le Président, ceux de l'Inde et des Philippines, ils n'ont aucun rapport avec la question actuellement en discussion. Ils auraient pu et peuvent encore être examinés enmême temps que la question de l'admission en qualité de membres fondateurs de l'Organisation Internationale de la République Ukarinienne et de la Russie Blanche.

M. EDEN: La délégation du Mexique ayant demandé la parole, j'invite le premier délégué du Mexique de prendre place à la tribune.

M. EZEQUIEL PADILLA (Traduction de l'anglais)

Je veux que mes premières paroles soient un hommage à la Pologne, nation martyre, peuple qui a consenti d'immenses sacrifices tout au long de son histoire. Je suis certain que, dans l'hommage que je rends à la Pologne, vous n'entendez pas seulementla voix d'un homme mais celle du monde entier. Nous aspirons tous à voir ce jour, cette heure prochaine, où la Pologne, entourée de toute la dignité et de tout le respect qu'elle mérite, renaîtra, grandie par toutes les destructions et les sacrifices qu'elle aura supportés.

Je me contenterai maintenant de limiter mes remarques à la comparaison qui a été faite entre la Pologne et l'Argentine. En effet, il s'agit là de deux cas opposés. Il est certain que notre Conférence accueillerait avec sympathie la voix de la Pologne au sein de nos conseils. Cependant, la question de sa présence n'est pas tranchée parce qu'elle est liée à l'accord de Yalta intervenu entre les grandes Puissances.

Le cas de l'Argentine est différent. Il y avait là également, en fait, un pacte, un accord. Les nations latino-américaines ont décidé d'inviter l'Argentine à se joindre aux Nations américaines et aux Nations Unies afin que toute l'Amérique constitue une unité continentale. C'est pourquoi l'Argentine a été invitéeà signer l'Acte de Chapultepec. Quel accueil a rencontré cette invitation ? L'Argentine l'a accueillie avec sympathie parce qu'elle venait des vingt nations américaines et elle a fait connaître immédiatement qu'elle était prête à signer l'Acte. Cependant, cela n'était pas suffisant. L'Argentine devait également déclarer la guerre à l'Axe.

Quand les Nations américaines furent mises au courant des résultats de laConférence de Yalta, elles se déclarèrent disposées à collaborer aux plans des quatre Puissances. Je demande maintenant pourquoi, dans le même esprit de solidarité, d'unité et de fraternité qui nous a inspirés lorsque nous avons donné notre approbation à tout ce qui a été accepté ou conclu à Yalta par les quatre grandes Puissances, celles-ci ne pourraient pas à leur tour accepter les décisions prises par les vingt Nations américaines ?

Sans doute, lorsqu'il s'agit de la guerre et dans tous les cas où l'emploi de la force est nécessaire pour assurer le maintien de la paix, ce sont les quatre Puissances qui doivent avoir le pouvoir de décision. Mais quand il s'agit, comme maintenant, d'une nation qui ne met pas en danger l'unité de la famille des Nations, quelle objection peut-on avoir à reconnaître le fait ?

Si l'Argentine a été accusée de fascisme, nous devons nous rappeler qu'il y a une distinction à faire entre le peuple et son gouvernement. L'Argentine est une nation de traditions démocratiques, très anciennes. D'autre part, elle s'est distinguée par ses contributions au Droit International; c'est une grande Nation laborieuse, sensible, pleine de sympathie pour la cause alliée. Il se trouve que le Gouvernement s'est dissocié de la nation, mais faut-il punir le peuple parce que son gouvernement ne représente pas les sentiments profonds du pays.

Pendant la période où l'Argentine est restée à l'écart du conflit, les autres Gouvernements latino-américains n'ont cessé de la presser de définir clairement sa situation. L'Argentine ayant persisté dans son attitude les pays latino-américains ont rompu les relations avec son Gouvernement.

A la Conférence de Mexico, un certain nombre de demandes précises furent présentées au Gouvernement argentin. L'acceptation de ces mesures devait faire rentrer pleinement l'Argentine dans le sein de la famille américaine des Nations.

L'Argentine accepta. Il est vrai que, au moment où le Gouvernement fasciste d'Argentine était encore au pouvoir, le Président Roosevelt le condamna en termes énergiques; mais lorsque l'Argentine eût rompu avec les puissances de l'Axe et eut pris la décision de leur déclarer la guerre, le Président Roosevelt reconnut le Gouvernement.

L'Acte de Chapultepec contient une clause qui exprime à nouveau l'attachement des pays latino-américains aux principes démocratiques. L'Argentine a souscrit à cette clause. Nous sommes convaincus qu'elle continuera à y être fidèle. Mes chers collègues, nous aussi, nous croyons que rien ne peut unir les Nations plus fortement que la démocratie et la liberté. Lorsque le principe de l'égalité démocratique entre les nations s'appliquera aux relations internationales, les liens de la fraternité, de la justice et de la paix entre les nations s'en trouveront consolidés.

M. EDEN: Le Délégué de la Belgique a demandé la parole. La parole est à M. le Ministre des Affaires étrangères de Belgique.

M. SPAAK (Belgique). Monsieur le Président, mesdames, messieurs. L'honorable M. Molotov nous a dit qu'il parlait le langage de la justice; l'honorable représentant de la Colombie nous a dit qu'il parlait le langage de la clarté. Est-ce qu'il me serait permis d'essayer de parler le langage de la conciliation ?

Il me semble que la question telle qu'elle est discutée, pour le moment, devant l'Assemblée, n'est pas tout à fait bien posée. Quant à moi, je me refuse absolument à porter, dans les circonstances présentes, un jugement quelconque sur le caractère démocratique ou fasciste du gouvernement argentin. J'estime que là n'est pas la question, et je voudrais la ramener à ses véritables proportions, qui me permettront de dire qu'il ne s'agit pas d'une question de principe, au sens véritable du mot, mais d'une question de procédure.

Devant quelle proposition nous trouvons-nous ? Une proposition par laquelle on nous demande d'appeler immédiatement à siéger parmi nous le gouvernement de l'Argentine, et une autre proposition faite par le délégué de l'Union Soviétique, qui consiste à nous demander de retarder de quelques jours cette décision, pour lui permettre de prendre contact avec les représentants des autres puissances invitantes, afin d'arriver peut-être à une décision d'unanimité.

Je crois que la question étant ainsi posée, l'Assemblée ferait oeuvre sage en accordant au délégué de la Russie ce qu'il demande, parce que sa demande me paraît raisonnable et légitime.

Certes, nous aurions grand intérêt à pouvoir tout de suite accueillir parmi nous un nouveau membre des Nations Unies, et je souscris pleinement à ce qui a été dit à cette tribune par différents orateurs. Je suis convaincu que le peuple argentin, par ses traditions de liberté et de démocratie, par le rôle qu'il a joué dans le droit international, pourrait nous aider puissamment. Et surtout, il est certain que chacun d'entre nous voudrait pouvoir donner immédiatement une réponse affirmative à la demande qui a été présentée ici par les Républiques du Continent sud-américain, auxquelles nous voudrions pouvoir donner immédiatement cette preuve de notre bonne volonté et de notre amitié.

Mais n'avons-nous pas essayé, depuis que cette Conférence a commencé, d'être fidèles à un autre principe peut-être encore plus important que celui qui a été developpé à cette tribune par les représentants des Républiques sud-américaines ? N'avons-nous pas essayé, depuis une semaine, de faire en sorte qu'en toute question, notre unanimité reste complète et que, surtout, reste complet l'accord entre les grandes Puissances invitantes ?

M. EDEN: Mes chers collègues, j'espère qu'avant longtemps, nous serons en mesure de décider si nous voulons trancher cette question maintenant ou l'ajourner à une date ultérieure.

J'ai encore cinq noms inscrits; j'ai pensé que vous aimeriez savoir où nous en étions.

La Délégation péruvienne a demandé la parole. La parole est à Monsieur l'Ambassadeur Belaunde.

M. BELAUNDE: (Traduction de l'Anglais) Monsieur le Président, mes chers Collègues, Mesdames et Messieurs, je suis heureux de prendre devant vous la parole en espagnol car l'espagnol est la langue du droit international. Les fondateurs du droit international ont, en effet, parlé l'espagnol et c'est dans cette langue que Bolivar a convoqué les Nations américaines au congrès historique. C'est en espagnol aussi qu'un grand Argentin a prononcé ces paroles mémorables: "L'Amérique pour l'Humanité".

La Délégation de Belgique, appuyant la requête formulée par la Délégation soviétique, a demandé que cette question fût ajournée de quelques jours. Je suis certain que cet ajournement serait entièrement inutile. Quelle raison invoquer à l'appui d'une telle proposition ? Désire-t-on faire une étude ou une analyse de la Constitution du Gouvernement argentin ? Veut-on se livrer à une enquête sur son régime? Je fais observer qu'une telle enquête serait contraire au principe de la non-intermention et reviendrait à dire que l'Argentine ne doit pas être présente.

Il est vrai que le but cherché est de maintenir et d'établir une unanimité, mais cette unanimité dépend de l'action des quatre Nations invitantes. Elle ne dépend pas de nous. Nous demandons que l'on tienne compte de nos tendances et de nos sentiments.

Nous nous rendons compte que cette unanimité ne dépend de nous. Il me semble que c'est une question de confiance dans les décisions qui ont été adoptées au cours de la Conférence de Mexico ainsi que l'a si éloquemment exposé le Ministre des Affaires Etrangères du Mexique, Ezequiel Padilla. La question peut être posée en quelques mots: les Nations américaines ne constituent-elles pas une unité juridique et morale ? Alors, pourquoi les autres Nations ne rendent-elles pas hommage aux décisions adoptées à la Conférence de Chapultepec ? Nous nous trouvons placés devant le fait que l'Argentine a rempli les conditions qui avaient été posées au cours de cette Conférence.

Nous ne saurions oublier, comme l'a si justement fait remarque le Délégué de la Belgique, les longues et anciennes traditions démocratiques de l'Argentine.

Le continent sud-americain a trouvé sa liberté grâce à deux grandes forces libératrices, celles du nord sous le commandement de Bolivar, celles du sud sous le commandement de San Martin.

C'est avec une émotion profonde que je mentionne ce nom. Le Pérou n'oubliera jamais San Martin, l'argentin, la libération du Chili et enfin la libération du Pérou.

Il est vrai que le Gouvernement argentin s'est écarté de ses anciennes traditions démocratiques, mais nous ne pouvons ignorer le fait que le Gouvernement argentin s'est écarté de ses anciennes traditions démocratiques, mais nous ne pouvons ignorer le fait que le Gouvernement argentin s'est intégré juridiquement et moralement dans la grande famille des nations américaines: c'est un fait qu'on ne peut ni nier, ni mettre en doute et par conséquent, il ne faut pas ajourner la question.

L'ajournement ne peut s'appliquer qu'à une situation douteuse, qui appelle une enquête. Cé n'est pas ici le cas; nous neus trouvons devant aucune ambiguité, aucun doute; il ne saurait en effet y avoir aucune discussion sur les décisions prises au cours de la Conférence de Mexico.

Même si le Gouvernement argentin de l'époque s'est écarté de ses traditions, il est patent que le Gouvernement argentin actuel s'est conformé aux demandes formulées par la Conférence de Mexico. Il faut se rappeler, en outre, qu'au cours de la guerre, l'Argentine a généreusement fourni des denrées alimentaires et des matières premières. L'Argentine a apporté une grande contribution à la culture américaine. Elle a été l'un des premiers pays de l'Amérique Latine à modifier son système scolaire et à y introduire des réformes inspirées par le système des Etats-Unis.

Nous admirons également le grand mouvement littéraire de notre république soeur, ainsi que le rôle important qu'elle a juoué dans les différentes conférences pan-américaines. En 1890, elle se prononça énergiquement contre toute conquête territoriale. Par la doctrine de Drago, elle a grandement contribué. Elle a également contribué à l'établissement de notre système inter-américai qui prévoit des réunions des Ministres des Affaires Etrangères. C'est parceque nous nous rappelons tout cela que nous ne pouvons accepter l'ajournement de la question. Nous avons voté, sans arrière-pensée, en faveur de l'admission des Républiques Ukrainienne et de la Russie Blanche comme membres fondateurs de l'Organisation Internationale. Nous espérions que la Délégation soviétique nous appuierait dans la question de l'Argentine.

Mes chers collègues, parmi tous les drapeaux qui se trouvent ici, il en manque un, le drapeau bleu et blanc de l'Argentine, celui qui a traversé les Andes pour libérer trois peuples. À côté des grandes figures de Washington et de Bolivar il convient que nous ayons ici également une autre grande figure, celle de San Martin, l'Argentin.

M. EDEN: Je donne la parole à M. Stettinius, Secrétaire d'Etat des Etats-Unis, chef de la Délégation des Etats-Unis d'Amérique.

M. STETTINIUS: Monsieur le Président, mes chers collègues, Je voudrais vous rappeler que samedi dernier, dans la soirée, les Ministres des Affaires Etrangères des quatre puissances invitantes se sont réunis chez moi avec un comité représentant les Républiques sud-américaines et comprenant les ministres des Affaires Etrangères du Mexique, du Brésil et du Chili, et nous avons discuté la question à fond. Je rappelle également que cette même question, sur la propositien de l'Union Soviétique et été soumise au Comité Exécutif qui l'a discutée ce matin même. Au cours de la récente Conférence des Républiques américaines tenue à Mexico, une résolution, votée à l'unanimité demandait à l'Argentine de déclarer la guerre aux Puissances de l'Axe, d'aligner sa politique sur celle des autres Républiques soeurs pour la poursuite de la guerre contre l'Axe, et de signer l'Acte de Chapultapec, adopté par la Conférence, dont beaucoup de dispositions, vous vous en souviendrez, avaient trait à la poursuite de la guerre. Les Républiques Américaines estiment que l'Argentine s'est conformée à la Résolution: C'est pourquoi elles désirent la voir associée ici à leurs discussions. Le Gouvernement des Etats-Unis se rallie complètement aux voeux exprimés par les autres Républiques Américaines.

M. le Président, Messieurs les Délégués, je désire également attirer votre attention sur le fait que cette question a été examinée à fond ce matin au cours de la séance du Comité Exécutif et que ce comité a émis un vote favorable en faveur de l'admission de l'Argentine a la présente conférence. Elle a de même été étudiée à fond par le Comité Directeur composé des présidents de toutes les Délégations et ce comité s'est prononcé lui aussi en faveur de l'admission de l'Argentine a la conférence. Mesdames et Messieurs, je vous demande instamment de prendre une décision a cet égard et de la prendre maintenant afin que nous puissions nous consacrer a la tache sacrée en vue de laquelle nous sommes réunis.

M. EDEN: Messieurs les Délégués, vous venez d'entendre l'appel du Secretaire d'Etat des Etats-Unis vous demandant de prendre une décision sur la question. Permettez-moi de vous rappeler le point que nous avons a trancher. Il s'agit de savoir si la décision concernant l'admission de l'Argentine doit être retardée de quelques jours, comme le propose M. Molotov au nom de l'Union des Républiques Soviétiques Socialistes, ou si elle doit être prise dès maintenant. La premiere question que je vais mettre aux voix est donc celle-ci: Etes-vous disposés à statuer, c'est-a-dire a voter "pour" ou "contre" le renvoi de la décision? Etes-vous prêts a le faire maintenant, sans nouveaux discours? Ceux qui sont en faveur voudront bien répondre "oui". Avis contraires?"

Nous allons donc prendre maintenant notre décision qui, je le répète, consiste a dire si nous ajournerons la question de quelques jours comme le propose la Delégation des Republiques Soviétiques Socialistes, ou si nous admettrons l'Argentine dès maintenant. Il me semble que la maniere de voter la plus pratique serait la suivante: les chefs de délégations qui desirent voir retarder la décision voudront bien se lever quand je les y inviterai et je passerai ensuite a ceux qui desirent que l'admission ait lieu maintenant. Il y aura ainsi deux questions; j'espère que la chose est claire. Les chefs de délégations qui sont en faveur du renvoi de la décision, conformément à la proposition de M. Molotov, veulent-ils avoir l'obligeance de se lever? Je vous remercie. Le nombre des membres qui se sont levés est de 7.

Les chefs de délégations qui sont en faveur de l'admission immédiate de l'Argentine veulent-ils avoir l'obligeance de se lever? Merci messieurs. Leur nombre est de 28. Le représentant de la France déclare que sa délégation désire s'abstenir. Est-ce bien juste?

Je crois que nous devons encore faire un effort pour que cette unanimité soit maintenue. Il me semble, qu'étant donné ce que nous avons fait dans des questions qui, sans être absolument identiques, sont cependant comparables, à savoir les invitations adressées à d'autres puissances, il importe que nous restions fidèles au principe que nous avons appliqué jusqu'à présent.

Nous avons admis, je crois, sans observation les invitations telles qu'elles ont été faites au lendemain de la Conférence de Yalta, parce qu'elles étaient faites par les quatre Puissances invitantes. Quand celles-ci nous ont déclaré qu'elles étaient d'accord pour nous demander d'inviter la République d'Ukraine et la République de Russie Blanche, nous leur avons répondu par notre adhésion unanime.

Quand une première difficulté s'est posée et qu'il s'est agi d'inviter le gouvernement polonais de Lublin, après en avoir discuté, nous avons considéré que, l'accord n'existant pas entre les quatre Puissances invitantes, il fallait ajourner une chose qui nous tient cependant à coeur: voir siéger ici, aussi rapidement que possible, les représentants d'une nation qui a été la première attaquée et qui a cruellement souffert pendant la guerre. Et je crois que nous avons agi sagement.

Aujourd'hui, nous constatons que l'accord n'existe pas encore; et je dis: "pas encore", parce que j'ai le ferme espoir qu'il pourra se réaliser dans quelques jours, entre M. Molotov et les représentants des autres Nations invitantes. Est-ce trop de demander que nous suivions les règles adoptées jusqu'à présent et que nous fassions un dernier effort pour maintenir entre les grandes puissances cette unanimité qui nous est précieuse.

Certes, et je le déclare fermement, nous avons de multiples raisons d'accorder toute l'attention qu'elle mérite à une demande qui nous est présentée par le peuple argentin. Mais, étant donné ce qui s'est passé depuis juin 1941, nous avons--et tout le monde le reconnaîtra avec moi--quelques motifs supplémentaires de prêter également toute notre attention à unedemande du gouvernement des soviets, quand elle est raisonnable et légitime.

L'interprète: (s'exprime en anglais).

M. GEORGES BIDAULT, Chef de la Délégation française: Je demande un éclaircissement sur un point de procedure De quelle maniere une délégation qui a décidé de s'abstenir doit-elle le manifester?

M. EDEN: Si une délégation désire s'abstenir, elle doit rester assise dans les deux cas. Messieurs les délegues, nous venons maintenant de voter pour savoir si la question devait être ajournée et nous avons décidé qu'elle ne le serait pas. Maintenant, je vais demander a la conférence de se prononcer sur la question de fond. Que les chefs des délegations qui sont en faveur de l'admission de l'Argentine dans les conditions deja fixées par notre Comité Directeur ce matin veuillent bien se lever. Merci messieurs. Le nombre est de trente et un. Avis contraire? Les chefs de délégations voudront bien se lever. Merci messieurs. Il y a quatre voix contre. Je déclare que la résolution présentée a notre Comité Directeur est approuvée en séance plénière cet apres-midi.

Je vais maintenant demander à notre rapporteur qui attend patiemment son tour de continuer à donner lecture de son rapport.

M. BELT: Rapport sur l'organisation de la conférence. La conférence plénière est saisie d'un rapport sur l'organisation de la conférence, présenté par le rapporteur à la seconde séance plénière du 27 avril 1945, point No. 5 du rapport daté du même jour, et il lui est demandé de vouloir bien l'approuver.

M. le Président, Messieurs les Délégués, si vous le permettez je ne donnerai pas maintenant lecture de ce rapport dont un exemplaire a été adressé à chacun de vous. Nous gagnerons ainsi du temps.

M. EDEN: J'espère, Messieurs les Délégués, que ce dernier argument vous convaincra. Je vous demande maintenant si vous etes disposés à approuver le rapport sur l'organisation de la conférence qui vous a été distribué à tous et auquel le rapporteur a fait allusion. Y a-t-il des objections? Je déclare le rapport approuvé.

Messieurs les Délégués, nous reprenons maintenant les discours de notre cinquième séance plénière. Je donne la parole au Ministre des Affaires Étrangères, Président de la Délégation de Colombie.

M. LLERAS CAMARGO, (Colombie): Monsieur le Président, mes chers collègues, Mesdames et Messieurs, les discours que nous avons entendus au cours des premiers jours de la conférence permettent déjà de se rendre compte de l'esprit qui nous anime. Nous sommes sous l'influence écrasante de la plus dévastatrice des guerres qui ait accablé l'humanité.

Chacun de nos actes et chacune de nos paroles réflètent la vigilance mêlée d'angoisse des soldats et des marins des Nations Unies, de nos peuples, des humbles de ce monde. Nous gardons le souvenir, je devrais dire le remords, des échecs lamentables qui se sont produits au sein de l'ancienne organisation mondiale pour le maintien de la paix. Nous sommes, de ce fait, plus réalistes et plus prévoyants que nous ne l'étions et, en même temps, nous sentons la nécessité de nous montrer plus audacieux dans nos entreprises.

Nous ne croyons plus aujourd'hui, comme en 1919, que cette guerre est la derniere; notre prudence nous porterait plutot à craindre que d'autres conflits ne surgissent si nous n'agissons pas ici avec précaution et avec énergie. A ce désir d'éviter une nouvelle guerre, nous sommes prêts de subordonner des sentiments et même des principes que nous considérions, et continuons de considérer, comme fondamentaux. Nous sommes prêts à apporter au fonds commun une partie de notre souveraineté nationale afin de constituer une réserve de puissance utilisable en cas d'agression.

En outre, dans notre désir d'adapter nos actes à la réalité, nous avons parlé, plus souvent que nous ne l'avions fait dans aucune autre conférence, de la hiérarchie internationale. Aujourd'hui, aucun d'entre nous ne se sert du mot "nations" sans préciser qu'il en existe de grandes, de moyennes et de petites. Nous avons dit que certaines ont, en matiere de sécurité mondiale des responsabilités et des obligations plus grandes que les autres, et qu'elles doivent, par conséquent, disposer de moyens plus efficaces pour s'acquitter de leur mission. l'egalité juridique apparaît ainsi comme subrodonnée à la responsabilité politique. Les petites nations comprennent que, s'il en était autrement, l'organisation mondiale serait inopérante, et nous sommes prêts d'admettre que la sécurité, qui est fondée sur la force qu'on peut opposer à ceux qui violent le droit international, constitue également un problème de hiérarchie dans les responsabilités.

J'ai pensé, cependant, qu'il ne serait pas sans intérêt de présenter le point de vue d'une nation américaine, d'une nation petite, il est vrai, sur les accords qui sortiront peut-être de nos délibérations. La Colombie est entrée de bonne heure dans le groupe des Nations Unies. Des décembre 1941, elle a cessé d'etre neutre dans le conflit actuel. Comme les autres Républiques de l'hémisphère, elle a proclamé sa solidarité avec les Etats-Unis attaqués à Pearl Harbor. Sa petite armée, recrutée dans une population adonnée aux arts de la paix, n'a pas eu le douloureux privilège de combattre au côté des grandes armées. Ses villes n'ont pas été bombardées, ses femmes n'ont pas eu à souffrir de l'absence des hommes mobilisés, son territoire n'a pas été envahi son peuple n'a pas été réduit en esclavage. Sa collaboration à l'effort de guerre des Nations Unies est modeste si on la compare

aux sacrifices des autres peuples, mais elle a donné tout ce qu'on lui a demandé. D'autre part, comme toute autre République de notre continent, nous pouvons affirmer sans crainte d'être contredits que la paix et la sécurité du monde n'auraient jamais été mis en péril par un conflit soit d'intrigues ou de machinations ourdies par des nations américaines, soit de la politique étrangere de ces nations, et notre régime politique n'a jamais été pour personne, au-dela des mers, un sujet d'anxiété. On ne saurait, il est vrai, rendre suffisamment hommage au courage et à l'abnégation des peuples qui ont fait la guerre pour rétablir la justice. Mais, en étudiant la création d'une organisation mondiale de la paix, il conviendra de se rappeler l'importance du fait que tout un continent a su la maintenir et qu'il ne cesse de perfectionner les regles du droit international afin de les appliquer strictement soit aux rapports entre les Etats qui le composent, soit aux rapports entre ces Etats et ceux des autres parties du monde.

La part que nous avons prise dans la guerre a été double; nous y avons apporté d'abord une contribution morale et inestimable, en proclamant notre solidarité avec les Etats-Unis à un moment où l'issue du conflit était incertaine et où il semblait même que celui-ci allait tourner à l'avantage des puissances de despotisme . Notre seconde contribution a été d'ordre stratégique: lorsque tous les États américains ont constitué un front unique et exercé une stricte vigilance sur les activités de l'Axe en Amérique, nous nous sommes opposés à toutes les tentatives de rompre les défenses, encore faibles a l'époque, que les Etats-Unis tentaient d'ériger sur l'ensemble du globe pour faire échec aux attaques de l'Allemagne et du Japon. Si une brèche avait permis en Amérique la pénétration pacifique ou militaire d'un ennemi qui nourrissait, à ce moment, les desseins de domination universelle les plus ambitieux, qui peut dire que la guerre n'aurait pas été plus longue et son résultat plus incertain ?

Mais nous ne voulons pas surestimer notre rôle, ni même celui des troupes et des aviateurs de l'Amérique latine qui combattent outremer. D'une façon générale, nous sommes, du point de vue militaire, un groupe de petites nations. Cependant, des peuples qui, comme les nôtres, sont en cours d'évolution, n'ont pas encore acquis leur position définitive dans la communauté internationale; ils doivent etre considérés comme une force potentielle encore mal définie, mais ils n'en sont pas moins capables de se transformer comme les Etats-Unis l'ont fait au cours d'un siecle, et de parvenir a un stade supérieur d'évolution.

Par ailleurs, la guerre se rapproche de nos rivages au fur et à mesure que la terre se rétrécit sous l'effet de l'accélération et de la multiplication des moyens de communications. Il est difficile de comprendre pourquoi, alors que nous nous sommes liés plus activement et plus intensément que jamais à la civilisation occidentale qui nous a donné notre langue, notre tradition, nos religions, notre culture, nous devrions payer un tribut plus lourd à la force et à l'insécurité; mais nous nous y résignons comme à une nécessité inéluctable. Au siècle dernier, au cours des guerres napoléoniennes, qui furent aussi des guerres mondiales, nous avons profité de la folie européenne pour conquérir notre indépendance. Dans la première guerre mondiale du siècle actuel, cependant, quelques-uns des Etats de l'Amérique ont pris une position de belligérance, alors que d'autres restaient neutres. Dans la présente guerre, il n'y a pas eu et il ne pouvait pas y avoir de neutralité. Dans la suivante, si par malheur il y en avait une, nous serions des belligérants au sens absolu du mot, et nous n'ignorons nullement que les dévastations et les souffrances qui ont été le partage de la plupart des pays représentés ici s'abattraient sur toutes les nations américaines sans exception, d'un pôle à l'autre. Nous ne témoignons donc pas moins d'intérêt à la paix et à la sécurité universelles que les peuples qui ont connu la précarité et la guerre dans leurs pires manifestations. Au cours d'un siècle et demi de luttes intestines dont l'enjeu était dans chaque Etat le triomphe de tel ou tel principe politique, les pays de l'Amérique ont pâti de la violence et de l'instabilité. S'ils détestent la guerre, c'est parce qu'ils la connaissent; il n'y a guère de différence entre mourir sur un plateau des Andes d'un coup de baïonnette ou d'être pulvérisé par une bombe automatique du dernier modèle.

Dans l'ensemble, nous avons toutefois réussi à éliminer la guerre de nos relations internationales. Et nous savons parfaitement bien qu'une nouvelle guerre mondiale éclatant dans un autre continent pour un motif quelconque et étranger à nos intérêts directs n'en serait pas moins notre guerre. Notre devoir certain est d'étudier avec vous les moyens les plus efficaces de rendre impossible une telle guerre, et cela précisément parce que nous sommes de petits pays, presque sans défense, si on nous compare aux grandes puissances; mais nous avons une place incontestable à l'avant-garde des nations éprises de paix, c'est-à-dire de nations qui ne cherchent ni n'aiment les guerres et qui y ont renoncé en tant qu'instrument de politique nationale.

Les propositions de Dumbarton Oaks sont nées du fait que l'on a reconnu que les petites nations ne peuvent garantir la paix et la sécurité du monde; seules le peuvent les grandes puissances. Nous sommes tous d'accord sur ce point. Mais cette vérité repose sur le fait que ce sont seulement les grandes puissances qui peuvent menacer la paix et la sécurité du monde. Quand les propositions de Dumbarton Oaks furent discutées et approuvées, en automne 1944, il n'apparaissait pas aussi clairement qu'aujourd'hui que les trois pays de l'Axe, auteurs d'agressions, ne seraient plus, pour longtemps, si ce n'est pour toujours, en mesure d'attaquer de nouveau.

Le mecanisme élaboré dans le projet de charte est tout influence par l'effort de guerre contre un certain ennemi; il est, il demeurera toujours suffisant pour tenir cet ennemi en respect. Mais un seul de nous croit-il que lorsque la puissance de l'Allemagne, du Japon et de l'Italie sera détruite, une autre guerre sera impossible? Il n'en est rien. Nous sommes realistes et nous redoutons une autre guerre dont l'origine est absolument imprévisible. Le mecanisme devrait être efficace dans le cas d'une guerre quelconque contre un agresseur quelconque. Si l'on signale ici des faiblesses qui se trouvent dans ces propositions, c'est la preuve, encore qu'indirecte, de cet autre fait qu'aucun de nos gouvernements ne croit que l'agression peut être bannie du monde simplement par la reddition sans conditions des agresseurs actuels. Mais la Colombie, comme d'autres pays de l'Amérique qui ont exprimé leur avis dans les résolutions de Mexico, fait confiance a la volonté de paix des Nations Unies, grandes et petites, vainqueurs de cette guerre. Elle croit que, en général, le mécanisme de Dumbarton Oaks assure une paix durable, mais provisoire. La Colombie estime que la génération des combattants, celle qui a fait cette guerre, qui l'a conduite et qui l'a soutenue, est capable de préserver la paix. Mais elle estime aussi que ce système est un compromis, comme on l'a déjà dit, entre les réalités de 1945 et les aspirations de l'humanité.

Aucun Etat americain ne peut penser autrement car le systeme interaméricain, fonctionnant, il est vrai, dans un continent aux problemes moins compliques, est indubitablement plus parfait. Le systeme interaméricain proscrit toute violence, toute conquete de territoire par la force, toute intervention ou intrusion d'un pays dans les affaires intérieures d'un autre, toute agression et, de plus, définit sans équivoque l'agresseur. S'il s'en présentait un, la communauté pan-américaine le condamnerait et lui infligerait des sanctions par décision de la majorité démocratique de ses organes représentatifs: dans ce systeme, pas de privilege de vote, pas de droit de veto opposable à une telle décision. En acceptant un systeme différent et moins parfait, nous, citoyens des Amériques, ne saurions renier notre propre systeme; nous entendons conserver, au contraire, l'espoir que le monde entier sera régi quelque jour par les principes et les procédures qui ont garanti la paix, la sécurité, la justice et le respect à toutes nos nations et qui nous ont permis de vivre non armés. Mais nous savons parfaitement que si nous n'entrons pas dans cette organisation mondiale, si insuffisante et si imparfaite soit-elle, nous n'apporterons pas notre contribution a la paix du monde et, que, en tout état de cause, nous n'échapperons pas à une guerre qui éclaterait en dehors de notre hémisphère et dont nous ne porterions d'aucune façon la faute ou la responsabilite.

C'est dans cet esprit que nous avons adhéré, de bonne foi, a la Société des Nations. Il est peut-être indiqué de rappeler que les deux seules interventions qui peuvent etre citées comme des exemples d'action efficace concernent des affaires intéressant les Amériques. L'une a eu lieu lors du conflit entre la Colombie et le Pérou, pays qui se sont rangés aux décisions de la Société et dont l'un a vu une partie de son territoire administré par la Société des Nations jusqu'a la liquidation de l'incident. L'autre, qui a donné des résultats moins brillants, s'est produite a l'occasion de la guerre du Chaco.

Quant à la Colombie, elle estime qu'aucun préjudice ne saurait et ne devrait etre porté à un systeme regional quelconque, qu'il s'agisse de l'interaméricain ou de n'importe quel autre pouvant être établi sur des principes analogues, aussi longtemps qu'à l'instar du nôtre il s'avere en pleine harmonie avec les buts de l'organisation générale et se revele en outre capable de maintenir la paix et la sécurité dans une partie du monde. Le systeme régional interaméricain est une ancienne et excellente institution politique clairement reconnue, bien que mal definie, dans le pacte de la Société des Nations en tant que systeme regional type. Les citoyens des Amériques ne réclameront jamais de privileges speciaux en faveur de leur systeme. Nous estimons tous, je crois, que s'il en existait trois ou quatre qui garantissaient la paix d'autres régions avec une efficacite egale, un progres considerable aurait eté accompli dans la voie d'une paix universelle permanente. Le systeme régional doit être coordonné avec le systeme mondial général et ne saurait avoir des objectifs différents de ceux de l'organisation mondiale. Mais les methodes regionales, pacifiques ou coercitives, destinees à garantir la paix et a prevenir ou à punir l'agression, pour autant qu'elles sont appliquees selon l'esprit des procédures de l'organisation mondiale et dans le seul but de maintenir une paix juste et de faire régner la justice, ne devraient pas être subordonnées au veto d'une seule nation si, comme c'est le cas dans le systeme Pan Américain, ce droit de veto n'est accordé à aucune des nations du groupe régional. S'il se produisait un acte d'agression en Amérique ou contre l'Amérique, tous les pays rattachés au systeme américain devraient venir en aide a la victime, en conformité avec les engagements souscrits à Mexico. Aucun pays d'Amérique, et, moins surtout que tout autre, un agresseur, ne pourrait opposer son veto aux mesures prises pour prévenir ou repousser l'agression. Mais, dans l'organisation mondiale, une nation étrangère au conflit aurait cette faculté et pourrait paralyser a un moment quelconque, par un simple vote negatif, les mesures prises. Certains des États américains ont le sentiment bien fondé que l'hypothese selon laquelle le groupe régional se trouverait dans l'erreur tandis que l'Etats bénéficiant du droit de paralyser son action ne saurait se tromper, est trop peu vraisemblable pour apporter une garantie de paix et qu'elle constituerait, au contraire, une source de desordre. Il est manifeste que le défaut réside dans la procedure de vote au sein du Conseil de Sécurité et non dans les relations entre l'organisation mondiale et les organisations régionales. Mais la Colombie est prête à admettre que cette procédure de vote est necessaire pour maintenir l'equilibre instable d'une autre partie du monde atteinte par la barbarie nazie, et qui fait une fois de plus, maintenant, une tentative en vue de trouver une solution a de tres vieux conflits. Dans notre partie du monde, miraculeusement épargnée par la catastrophe et miraculeusement stable, ou les problemes territoriaux se trouvent réglés et ou regne le respect de traités d'ailleurs ameliorés, qui est par consequent en mesure de déterminer l'agresseur, et de dire ou est l'agression, une telle procedure pourrait déchaîner la guerre au lieu de maintenir la paix.

Conformément aux obligations qu'elle a souscrites à Chapultepec, la Colombie croit que si le système de vote au sein du Conseil de Sécurité est adopté sous la forme proposée parce qu'on l'estime nécessaire a la sécurité du monde, l'autonomie d'accords régionaux tels que le système interaméricain devrait etre renforcée afin que le veto d'une nation unique ne puisse pas etre opposé à une décision au sein du Conseil de Sécurité.

Je sais que les nations anciennes, dont les origines et l'histoire sont liées a l'histoire et aux origines de l'humanité, peuvent écouter avec un certain scepticisme ce que nous leur disons en tant qu'Américains, quand nous proclamons notre foi dans les méthodes juridiques et politiques que nous avons adoptées dans le domaine international. Néanmoins, ces doutes ne sont pas justifiés. Nous ne sommes en réalité qu'un rameau de la civilisation chrétienne et de l'Occident. Il n'existe rien dans notre culture et dans les formes de notre vie sociale et politique dont un homme de l'ancien monde ne puisse reconnaître les fondements, car ceux-ci reposent sur la nature ou la volonté de ses propres aïeux. Cependant, par un phénomène compréhensible, les grandes antithèses qui ont surgi dans la pensée politique de l'Occident se sont résolues sans grand conflit en synthèses américaines et dans une atmosphère plus favorable au développement illimité de l'homme. Les premiers conflits de l'histoire moderne entre la démocratie et l'autocratie se sont produits en Angleterre; alors que la lutte continuait, féroce et cruelle, de l'autre coté de l'Atlantique, ici, sous les vastes horizons des colonies britanniques, le conflit s'est trouvé réglé avec une miraculeuse facilité. Aucun des concepts de droit international qui régissent les relations des peuples de notre hémisphère ne peut être défini comme une création typiquement américaine. Mais que d'efforts, que de guerres, de souffrances, de misères, a-t-il fallu à la civilisation européenne, au cours des siècles, pour enraciner un principe qui, chez-nous, est adopté à une réunion pan-américaine par l'effet d'un accord naturel des volontés, sans opposition de la part d'aucun intéret national important. Nous n'en sommes ni meilleurs ni pires, mais nous avons plus de chance. Et nous ne considérons, et ne saurions considérer comme injuste et arbitraire le fait que chaque fois que le vieil hémisphère est ébranlé par un nouveau conflit, provoqué par des complications remontant à des siècles, le continent américain doive prendre part a son règlement, fût-ce au prix d'une effusion de sang. Si la civilisation classique devait subir un désastre, la notre, qui lui est identique, serait liée a sa destinée. La récente expérience américaine démontre que le passé et le présent de l'Europe sont l'avenir immédiat de l'Amérique, et non l'inverse. Ainsi, nous avons le privilège de lire notre destinée dans les pages de l'histoire de notre civilisation, telle qu'elle s'est déroulée de l'autre côté de l'océan. Nous ne sommes pas et nous ne pouvons pas nous contenter d'etre régionalistes. Il est vrai que nous parlons aujourd'hui du continent comme d'une unité, mais il y a a cela une raison, et c'est que nous ne pourrons pas dire que le monde forme une unité tant que la tâche que nous entreprenons en ce moment à San Francisco ne sera pas achevee et qu'une paix prolongée ne nous aura pas fait prendre en notre pouvoir de la rendre permanente sans avoir à recourir à la force.

Mes chers collegues, il est parfaitement inutile d'expliquer les sentiments de l'Amérique a l'égard des problèmes mondiaux. L'un apres l'autre, les Délégués de toutes les nations représentées ici ont rendu hommage à la mémoire de Franklin Delano Roosevelt. Chacun d'eux avait un motif particulier de l'aimer, de l'admirer, de lui etre reconnaissant, et chacun d'eux a exprimé la douleur de son pays, car Roosevelt était l'ami de toutes les nations et le bon voisin de l'humanité; Franklin Delano Roosevelt était un Américain, le plus grand de notre époque, le plus Américain de tous. Nous sommes redevables du développement de notre systeme régional à sa politique généreuse, droite et couronnée de succes, de véritable Américain; mais l'Ancien Monde lui doit plus encore: la victoire des Nations Unies, la libération de bien des peuples opprimés et la paix que nous devons jalousement sauvegarder à cette conférence.

M. EDEN: Mes chers Collègues, Bien que l'heure soit déjà avancée, je pense que vous serez d'avis que nous entendions encore un orateur ce soir. La liste est longue et il faut avancer. Toutefois, avant de donner la parole au prochain orateur inscrit, je voudrais faire connaître à l'Assemblée la décision prise, ce matin, à l'unanimité par le Comité Directeur: celle d'entendre à l'ouverture de notre prochaine séance demain après-midi, un orateur infiniment respecté pour son savoir sa sagesse et son expérience, le Maréchal Smuts, de l'Union Sud Africaine.

Je donne maintenant la parole au Ministre des Affaires Etrangères, Président de la Délégation de l'Equateur dont le discours sera ensuite traduit en anglais par l'Ambassadeur Ballen.

M. ENRIQUEZ (traduction de l'anglais)

Monsieur le Président, Messieurs les Délégués, Mesdames et Messieurs, C'est un honneur et un privilège d'occuper cette tribune où se fait l'histoire, pour y exprimer, avec loyauté et précision, les principes qui inspirent l'attitude du Gouvernement de l'Equateur à cette Conférence des Nations Unies.

Nous, représentants de quarante-six nations, ne sommes pas venus à San Francisco pour y établir des conditions de nature à conduire à une autre guerre, mais pour poser les fondations d'une paix durable. Telle est notre mission: nous avons à créer une organisation internationale, dotée des éléments essentiels de défense, sans tomber dans les erreurs qui dès le début, condamnèrent à mort l'ancienne Société des Nations; cette brève expérience a démontré au monde, d'une manière tragique, que l'esprit pacifique qui l'avait inspirée, ne disposait pas des moyens pratiques d'assurer son existence dans un monde en proie à tant d'appétits sans bornes.

Gagner la paix est une tâche beaucoup plus ardue que gagner la guerre car, tandis que les victoires des hommes trouvent leur inspiration dans la ferme volonté de ceux qui lesremportent, aidés de toutes sortes d'instruments de destruction, il est nécessaire pour gagner la paix, de réaliser le désarmement moral, c'est-à-dire de détruire les instincts de violence dont son possédés les hommes et les nations.

Les conclusions auxquelles a abouti la Conférence de Dumbarton Oaks ne font qu'indiquer le chemin que devra suivre la Conférence de San Francisco pour mener à bonne fin sa tache immense.

396

Elles constituent une tentative en vue de poser les bases d'une organisation mondiale, appuyée sur le prestige des grandes Puissances qui assistaient à cette Conférence mémorable

D'autre part, la Charte de l'Atlantique, inséparable des conclusions de Dumbarton Oaks, avait déjà fixé les bases morales d'un certain nombre de principes directeurs dont doivent être inspirées les bonnes relations internationales; la Conférence de San Francisco ne saurait ignorer ces textes, si elle ne veut pas risquer de compromettre le succès de ses travaux.

En outre, il existe un autre document qui définit l'attitude des Nations Américaines au sein de cette Assemblée: la Conférence de Mexico récemment tenue par les Républiques de l'hémisphère occidental a discuté entre autres, la question d'une Organisation internationale; les buts communs de ces Républiques ont été inscrits dans un Acte qui a été approuvé sans réserve et souscrit par toutes les Délégations présentes.

Permettez-moi maintenant de rappeler rapidement les propositions formulées par la République de l'Equateur, à propos du plan de Dumbarton Oaks.

Mon Gouvernement estime que la structure de l'Organisation Internationale doit reposer sur trois bases indispensables:

1. L'universalité, afin que dans un avenir plus ou moins éloigné, elle puisse rassembler tous les Etats souverains et tous ceux qui auront ultérieurement acquis leur souveraineté;

2. L'efficacité du mécanisme prévu pour établir et assurer une sécurité collective digne de ce nom;

3 Le respect absolu des principes suprêmes de la justice et du droit sans lesquels l'Organisation dégénérerait en une simple alliance politique, qui porterait en elle-meme des germes de mort.

En effet, nous devons reconnaître aujourd'hui que toutes les études théoriques des juristes et des spécialistes du Droit International, si abondantes qu'elles aient été n'ont pas réussi à sauvegarder la paix; les bibliothèques regorgent de Traités et de savants ouvrages, du plus haut intérêt Mais ces efforts ont-ils contribué à améliorer l'humanité ou à élever la vie internationale à un niveau moral tel que chacun reçoive ce qui lui est dû et que les idées d'agression et de défense, de conquête et de libération aient été définitivement bannies ? Certainement non; car, au coeur même du problème de la paix pour la solution duquel des millions d'hommes ont sacrifié leur vie et tant de nations ont perdu leurs richesses et leur prospérité, on trouve un esprit d'hypocrisie qui sans tenir compte du caractère et des désirs des peuples, conduit à des expédients politiques temporaires, origine de toutes les calamintés et source abondante de nouveaux et interminables conflits

Universalité, sécurité et droit: telles sont les trois éléments essentiels qui, de l'avis du Gouvernement de l'Equateur, doivent ètre à la base d'une Organisation Internationale digne d'un monde qui s'efforce de transformer en réalité nos aspirations vers la paix et la justice.

Nous affirmons donc qu'il est nécessaire d'insérer dans les propositions de Dumbarton Oaks les principes sur lesquels la Charte de l'Organisation Mondiale serait dépouillée de son idéal. Si la suprématie de la loi morale n'est pas reconnue comme principe directeur de la conduite des Etats, si leur égalité juridique n'est pas proclamée pardessus les inégalités politiques ou matérielles qui les séparent, si l'emploi de la force n'est pas proscrit en tant que mode de règlement des conflits internationaux si les droits souverains, internes et externes, des Etats ne sont pas respectés dans les limites imposées par les obligations résultant de l'interdépendance des membres de la communauté internationale, si le principe de non-intervention n'est pas considéré comme l'expression même de ce respect, la Charte de la future association des Etats n'aura que la valeur d'un document maintenu en vigueur grâce à un système d'équilibre politique entre les gouvernements qui auront ratifié ce document; mais qui perdra toute valeur au premier symptôme de désaccord entre les Puissances dont émane toute la force.

D'autre part, si les démocraties nationales désirent transposer leurs principes sur le plan d'une démocratie internationale, il importe que soit considérée comme l'organisme représentant directement tous les Etats et qu'on lui reconnaisse l'autorité et les pouvoirs dans une mesure que n'envisage pas le plan de Dumbarton Oaks: de cette façon l'Assemblée pourrait dans le cadre de ses fonctions établir les principes et les règles du droit international ou les modifier progressivement devenant ainsi à certains égards un véritable pouvoir législatif international.

L'Equateur accepte que la responsabilité de maintenir la paix et la sécurité internationales incombe au Conseil de l'Organisation et qu'on accorde à celui-ci une autorité suffisante pour accomplir cette tache. Mais dans le domaine des valeurs éthiques, toute obligation doit pouvoir être rendue exécutée. En conséquence, il est indispensable de donner à l'Assemblée Générale le droit de surveiller l'exécution des obligations incombant au Conseil.

Il serait tout à fait normal d'augmenter le nombre des membres du Conseil de Sécurité en augmentant le nombre des sièges accordés aux petits Etats, afin de renforcer cet organisme, en lui donnant l'appui de l'opinion publique universelle, tant en respectant le système de la représentation proportionnelle.

Quant au mode de vote au sein du Conseil un examen sérieux nous amène a déclarer inacceptable le principe d'après lequel la majorité requise pour des décisions concernant des questions autres que des questions de procédure c'est-à-dire les questions les plus importantes doivent comprendre les voix de tous les membres permanents; ceci équivaut en effet à violer le principe de l'égalité juridique de tous les états et réduit ceux qui n'ont pas de siège permanent à une situation d'infériorité déplorable et injuste; en outre on risque d'aboutir ainsi à un résultat plus déplorable encore c'est-à-dire d'empêcher le fonctionnement du Conseil, puisque que l'un quelconque de ses membres permanents pourrait, par son intervention, paralyser l'action du Conseil.

Dans une situation aussi étrange, nous nous trouvions en face non pas d'une association d'états, mais de la volonté toute puissance d'un seul état s'opposant à la volonté de tous les autres; nous aurions ainsi un indéniable exemple d'anarchie dans un monde apparamment organisé selon les principes internationaux.

On peut également critiquer le droit accordé aux membres du Conseil de voter dans le cas de décisions relatives à des mesures de prévention ou de répression contre des actes d'agression où ils pourraient eux-memes se trouver impliques alors que ce droit leur est refusé lorsqu'il s'agit de differends d'importance secondaire auxquels ils pourraient se trouver parties .

Cette différence de traitement qui refuse le vote dans le cas de décisions moins importantes tout en l'accordant dans des cas plus sérieux et plus urgents, ainsi que les conditions prévues pour la majorité, sont susceptibles d'amener des situations dans lesquelles le système de sécurité collective serait impuissant à éviter l'agression ou la menace d'agression émanant d'un état membre du Conseil de Sécurité.

Dans ces conditions, les semences de l'agression tomberaient dans un sol fertile et donneraient des moissons futures de guerre atroces que l'Organisation ne pourrait ni éviter ni réprimer et auxquelles elle assisterait en simple spectateur.

En corrigeant ces défauts, on fortifierait la Charte en y introduisant plus de vérité et de justice: autrement il est à craindre que dans des délais peut-être rapprochés elle ne perde définitivement son efficacite comme ce fut le cas du Pacte de la Société des Nations.

Il serait opportun egalement, au cas où la juridiction de la Cour internationale de Justice ne pourrait être rendue obligatoire pour tous les différends internationaux, de supprimer du Statut la clause facultative qui permet aux états d'accepter ou de rejeter à leur gré la juridiction de la Cour dans leurs conflits juridiques; il importe que les états soient obligés de soumettre leurs différends à ce tribunal supérieur.

Dans le chapitre visant le règlement pacifique des différends, il semble indispensable que la Conférence de San Francisco donne la plus grande force possible à la procédure de conciliation, si souple dans son application, si efficace dans ses effets psychologiques. L'Assemblée devrait être chargée d'établir le statut de commissions régionales ou continentales qui, bien que dépendant de l'Assemblée, serviraient d'organes de conciliation, dotées de pouvoirs étendus pour tous les différends internationaux de caractère politique qui s'élèveraient dans ces régions ou ces continents.

Ces commissions auraient compétence dans tous les conflits, grands et petits, particulièrement ceux qui s'élèveraient entre les grandes puissances dont la force et l'importance paralyseraient toute intervention de la part d'une organisation de paix: il faut tenir compte de la réalité et des expériences du passé.

Etant donné le degré de maturite atteint par le système regional Inter-Américain, la Délégation de l'Equateur espère que, dans le sous-chapitre concernant les accords régionaux, la Conférence tiendra compte de l'existence et de la nature de ce système: il s'agit là d'une organisation géographique, historique et politique, régie par le droit coutumier et le droit écrit et doté d'organismes destinés à mettre en oeuvre ses principes

---

de paix, de sécurité et de justice internationale qui sont identiques à ceux de l'organisation mondiale.

De même, la Délégation de l'Equateur propose la création d'un nouvel organisme qui pourrait s'intituler "Conseil Educatif et Culturel" semblable au Conseil Economique et Social proposé dans le plan de Dumbarton Oaks: Cet organisme aurait essentiellement pour mission de promouvoir l'entente et la paix entre les nations en donnant un caractère de plus en plus universel aux valeurs éducatives et culturelles, de manière à réaliser ainsi une association internationale des esprits avant une Association Internationale des Etats. Tels sont nos voeux en ce qui concerne l'organisation internationale proposée à Dumbarton Oaks. Mais il ne suffit pas d'en façonner la matière avec sagesse et habileté si nous négligions l'âme, la vie intérieure, en d'autres termes si nous oublions les aspirations réelles des peuples souvent opposées à la froide matérialité des textes.

En conséquence, je me permets de dire que la République de l'Equateur, en tant que pays Américain et partisan convaincu du système Américain, pris dans son acception la plus large, aimerait que l'organisation mondiale s'inspirât des valeurs spirituelles en même temps que des institutions réelles qui constituent le système régional Inter-Américain, car elle est convaincue que ce système, pour tous les temps répond aux aspirations d'une communauté internationale fondée sur le respect réciproque des états qui la composent et nourrie des principes d'une démocratie toujours progressive.

Si la paix à laquelle nous aspirons doit être une paix juste, et si l'organisation que nous cherchons à établir doit être efficace, alors "américanisons" le monde; nous rendrons ainsi hommage à Franklin Delano Roosevelt, champion incomparable de notre idéal suprême; nous érigerons ainsi à sa mémoire un monument spirituel, qui survivra dans les temps à venir. Si sa mort nous a privés de sa présence physique, son esprit immortel nous observe de haut; il nous montre la route et nous dit : "Cette fois, mes amis, vous n'oserez pas perdre la paix".

M. EDEN: La Cinquième Séance Plénière de la Conférence des Nations Unies sur l'Organisation Internationale est levée.

---

les Gouvernements participant à la Conférence, et recommander ces projets à la Commission II.

Comité Technique 4 - Trusteeship

Fonctions: Elaborer des projets de dispositions se rapportant aux principes et au mécanisme d'un système de Trusteeship international pour les territoires non-autonomes qui seraient, après accord ultérieur, placés sous cette administration, et recommander ces projets à la Commission II et, s'il y a lieu, à la Commission III.

COMMISSION III - Conseil de Sécurité

Fonctions: Etudier les projets de propositions qui lui seront soumis par ses Comités Techniques, et recommander à la Conférence de se prononcer sur ces propositions et sur tout autre sujet relevant de son domaine.

Comité Technique 1 - Composition et procédure

Fonctions: Elaborer pour la Charte des Nations Unies des projets de dispositions relativement aux affaires traitées au Chapitre VI des Propositions de Dumbarton Oaks sur la composition et la procédure (Sections A, C, D et les Paragraphes pertinents de la Section B), y compris les commentaires et suggestions s'y rapportant soumis par les Gouvernements participant à la Conférence, et recommander ces projets à la Commission III.

Comité Technique 2 - Règlement pacifique des différends

Fonctions: Elaborer pour la Charte des Nations Unies

---

des projets de dispositions relativement aux sujets traités au Chapitre VIII, Section A, des Propositions de Dumbarton Oaks, y compris les commentaires et suggestions s'y rapportant soumis par les Gouvernements participant à la Conférence, et recommander ces projets à la Commission III

Comité Technique 3 - Mesures coercitives

Fonctions: Elaborer pour la Charte des Nations Unies des projets de dispositions relativement aux sujets traités au Chapitre VIII, Section B, ainsi qu'au Chapitre XII des Propositions de Dumbarton Oaks, y compris les commentaires et suggestions s'y rapportant soumis par les Gouvernements participant à la Conférence, et recommander ces projets à la Commission III.

Comité Technique 4 - Arrangements régionaux

Fonctions: Elaborer pour la Charte des Nations Unies des projets de dispositions relativement aux sujets traités au Chapitre VIII, Section C des Propositions de Dumbarton Oaks, y compris les commentaires et suggestions s'y rapportant soumis par les Gouvernements participant à la Conférence, et recommander ces projets à la Commission III.

COMMISSION IV - Organe judiciaire

Fonctions: Etudier les projets de propositions qui lui seront soumis par ses Comités Techniques et recommander à la Conférence de se prononcer sur ces propositions et sur tout autre sujet relevant de son domaine.

Comité Technique 1 - Cour Internationale de Justice

Fonctions: Elaborer pour la Charte des Nations Unies des projets de dispositions relativement aux sujets traités au Chapitre VII des Propositions de Dumbarton Oaks, y compris les commentaires et suggestions s'y rapportant soumis par les Gouvernements participant à la Conférence, et recommander ces projets à la Commission IV.

Comité Technique 2 - Questions juridiques

Fonctions: Elaborer pour la Charte des Nations Unies des projets de dispositions relativement aux questions juridiques se rapportant au fonctionnement de l'Organisation des Nations Unies, telles que l'enregistrement des traités, les obligations conventionnelles incompatibles avec la Charte, le Statut Juridique de l'Organisation ainsi que les privilèges et immunités accordés aux hauts fonctionnaires de l'Organisation, et recommander ces projets à la Commission IV

---

in its upward struggle toward the light. Let us affirm this faith of ours, not only as our high cause and guiding spirit in this war but also as our objective for the future. The peace we are striving for, and are taking such pains to safeguard, is a peace of justice and honor and fair-dealing as between man and man, as between nation and nation. No other peace would be worth the sacrifices we have made and are prepared to make again and the heavy responsibilities we are prepared to take under this Charter.

We shall persevere in that faith until it is established for all mankind beyond any doubt of peradventure. Let us proclaim that faith in this great historic Charter.

MR. STETTINIUS: Ladies and Gentlemen, we will now resume the alphabetical order in calling upon the following speakers, representing the various delegations. The Chairman of the Delegation of Ethiopia has designated the Minister of Ethiopia to Washington, to speak on behalf of that Delegation.

The Chair now recognizes His Excellency, the Ethiopian Minister to the United States.

MR. TEWELDE MEDHEN: Mr. Chairman, Fellow Delegates:

It is with profound emotion that I, as representative of Ethiopia, address this historic gathering of nations convened to establish a new and effective organization for the preservation of collective security and world peace.

Today, I stand before you, representing an Ethiopia which has triumphed over the cruel hardships inflicted at the hands of a powerful adversary, an Ethiopia risen by the unflinching courage of its patriots, by the blood of its sons, and by the heroic sacrifices, never to be forgotten, of the British people who have so generously poured out their lifeblood for the liberation of our Empire.

Today, Ethiopia stands before the world as the first of the United Nations to be liberated; now, fortunately, joined by a host of nations who, likewise through the steadfast courage of their patriots and the prodigal sacrifices of the liberating armies of the great powers, now resume their place in the Council of Nations.

Ethiopia, and all the recently liberated countries of Europe, owe a lasting debt to the four great powers without

---

whose sacrifices and unstinted assistance it would be impossible for us today to participate in the construction of a new world order.

The small nations of the world are especially grateful to the four great powers who, notwithstanding the tremendous burden of the war, have placed before all else the establishment of an organization for the preservation of the peace now shortly to be won.

At this moment, on the eve of victory, the thoughts of Ethiopia turn with those of the other United Nations in homage to the memory of him who lived and died for the defense and preservation of world peace, President Franklin Delano Roosevelt.

We, the smaller nations of the world, have been called upon to participate in the present Conference, not only because of the identity of ideals which binds us to the great powers in the present struggle and of our particular interest in the assurance of a lasting peace but also because it is upon the guaranty of the free and independent existence of the small nations of the world that any future world organization must be based.

The past 150 years have known many conflicts and wars between world powers, yet it is my suggestion that the clear majority of them will be found to have been first occasioned, if not caused, by disputes with or concerning smaller nations. It is consequently in the devising of an effective organization of collective security that the experience and the contributions of the smaller nations are of particular significance.

It is doubtful whether any nation is more fully qualified to voice the cautious warnings of experience than is Ethiopia, for rarely in history have the issues in all their majestic simplicity been so clearly posed or have received so clear a response.

It is neither necessary nor appropriate at this time to advert to the details of an epoch which brought an end to the League of Nations and to the verge of destruction an innocent member of the family of nations. It is enough to state that the aggression was clear and unprovoked and was acknowledged by the concert of nations and that the reliance upon the forces of collective security as against a facile, timely, and profitable concession to the forces of aggression was deliberate and made with full knowledge of the costs and risks involved. It is clear that such

---

reliance was acknowledged and accepted by the League of Nations and that the League of Nations had sought to fulfil its responsibility by the application of sanctions against the aggressor. It was, however, equally certain that the sanctions chosen were decided upon and applied too late and were inadequate to meet the clear necessities of the situation. Notwithstanding the increasing gravity of events, the League, by refined subterfuges of procedures, eluded the application of the measures clearly essential to aid my country in its struggle against the aggressor. Moreover, the members of the League, in imposing an embargo on the export of arms to Ethiopia, in effect facilitated the task of the aggressor.

It is, finally, a matter of history that after the failure of repeated demands of the League of Nations to bring to a halt the decimation of an entire people by poison gas, following a campaign against overwhelming odds, His Imperial Majesty, my August Sovereign, addressed an ultimate call and admonition to the forces of law and order to join in suppressing aggressions against innocent states. That call went unheeded, and the League, in preferring the abandonment and death of one of its members, chose instead for itself defeat and dissolution. Had it not been for the courageous and unremitting resistance of our patriots and the overwhelming support of our British Allies, it is probable that the fate of Ethiopia would have been determined forever.

Ethiopia would then be unfaithful to herself, to those here gathered, and to the ideals for which brave men go down today to death were she not to state but briefly the warnings and hopes born of experience and searching reflection.

In evolving a new organization for the preservation of peace, we have no choice but to bear in mind the organization of the former League of Nations in order, by an examination of its defects and failures, to avoid similar errors in the task that lies before us.

Public opinion of the peoples of the world, however enlightened and insistent, cannot of itself suffice to remedy the faults of a defective organization. My country was fortunate and honored in having had solidly behind it the sympathy and support of peoples throughout the world in its struggle against a callous aggressor. However, such sympathy and support could not prevail against appalling delays made possible by a defective Covenant and exploited to the full by an unscrupulous

---

present itself, as His Excellency, Mr. Anthony Eden remarked--to prevent in the future the danger of another war which might possibly end our civilization.

Guatemala, faithful to the principles of continental solidarity and to the most noble humanitarian ideals, was one of the first to join the United Nations and, within the measure of her capacities and resources, has lent and will continue to lend sincere collaboration, not only during the period of actual conflict but in the constructive task which will follow the war, a task which is the immediate concern of this Conference. Guatemala, then, attends this Conference with great faith and enthusiasm.

In the Inter-American Conference on Problems of War and Peace, recently held in Mexico, Guatemala made pertinent suggestions with regard to the Dumbarton Oaks Proposals, among which suggestions was the desire of the Latin American Republics to obtain adequate representation in the Security Council.

With regard to the International Court of Justice, Guatemala suggested that it should be given compulsory jurisdiction, so as to enable it to summon any state without regard to the nature of the case in question, and so that, acting in complete independence of the community of nations, it nevertheless might have the support of that community in the rendering of its decisions; and that it might render decisions ex aequo et bono on certain controversial matters, upon petition of one of the parties--an indispensable condition to the proper functioning of that tribunal. On that occasion, Guatemala also advocated the strengthening of the Pan American system, a system which for fifty years has shown to the world the possibility of the peaceful co-existence of nations, founded on the principles of solidarity and cooperation. The effects of Pan Americanism, which have been tangible on many occasions, especially since the treacherous attack on Pearl Harbor, crystallized brilliantly in the Act of Chapultepec, in which American solidarity found its most complete expression--that of continental fraternity.

With this experience, and in harmony with the pacts of world and continental organization, Guatemala considers as a necessity the celebration of regional pacts between countries linked by geographic, social, and economic bonds. Thus Guatemala would view with especial pleasure an accord with her sister republics which form the Central American Federation, leading to the solution of their mutual problems and to their economic development.

The first step toward this understanding would be the reviving of the Central American Court of Justice, since

---

it was the first institution of its kind in the world set up in a permanent form with compulsory jurisdiction, and one which set a magnificent precedent in international justice.

Guatemala firmly believes that the success of the political organization of the world depends, to a large degree, on an international economic organization which will enable all the countries of the world to raise the standard of living of their people, and to banish misery from the face of the earth. We must work toward the increase of production and consumption in our countries, in order that we may attain an economic condition of abundance and well being. In this respect, the functioning of the Economic and Social Council, provided for in the Dumbarton Oaks Proposals, will no doubt permit the orientation of international political economy toward this noble objective.

The Delegation of Guatemala wishes to go on record as being in harmony with the spirit which yesterday inspired the foreign ministers of the Americas, in sustaining so brilliantly the right of Argentina to be present at this Conference, and, through my voice, expresses profound satisfaction in the attainment of the total unity of the Americas and the incorporation of the Argentine Republic in the assembly of the United Nations.

The Delegation of Guatemala, in rendering its warmest homage to the armies of the United Nations for the admirable courage they have displayed in the defense of human liberty, desires, as well, to emphasize the stirring and gallant participation of women, not only in the home front but in the battlefields as well.

Delegates, in this glorious moment, when the Allied armies are planting their victorious banners in the very heart of the Reich, let us invoke the memory of that illustrious and immortal statesman, Franklin Delano Roosevelt, whose spirit of justice will guide the steps of the nations assembled in this Conference.

MR. STETTINIUS: Ladies and Gentlemen, we also have another very special group of guests this afternoon, a group of wounded United States sailors and marines from the Naval Hospital near San Francisco. I am going to ask them to arise at this moment. (The entire audience stood and applauded the sailors and marines.)

MR. STETTINIUS: The Chair now recognizes the Minister of Foreign Affairs and Chairman of the Delegation of Haiti.

MR. LESCOT (speaking in French; translation follows): Mr. Chairman, my Dear Colleagues, Ladies and Gentlemen:

Franklin Delano Roosevelt has passed into eternity having completed his journey here. His passing had that rare quality which we who admired him so profoundly found fitting to his indomitable spirit. He fell, like a giant tree struck down by a storm in the forest.

May I dwell for a few moments upon the memory of one who will remain an outstanding figure of the century, for I believe it our duty to adhere to the path laid out for us, a path already outlined in the blood of so many thousands of human beings. Franklin Delano Roosevelt never despaired of mankind; he professed an absolute respect for humanity. He had faith in the unshakable virtues of democracy. He believed with all his will in a just and enduring peace. He had cherished the greatest hopes in the work to be achieved at this Conference of San Francisco. The greatest homage we can pay to the memory of the Great Departed is to carry on the noble and difficult task he has left us, with all the wisdom and perspicacity of which we are capable.

I have already mentioned the blood which has run so freely on the battlefields in the defense of civilization. I cannot but avail myself of this opportunity to express the admiration and the deep gratitude of the Government and the people of Haiti to the Governments and the people of the U.S.A., our great neighbor, of Great Britain and her Dominions, of the Union of Soviet Socialist Republics, of China, and of all the other fighting nations who have, with the rampart of their unflinching will, protected the world against the mounting floods of totalitarian barbarity. Let us likewise greet publicly and with deep affection the Government and the people of a country to which the Republic of Haiti is bound by ties that are strongest after those of family, I mean those of language and of culture. We offer the homage of our sincere admiration to the country of the rights of man, to the country of dignity, clarity, and a sense of proportion, to the France of which none of us ever despaired, to France that is eternal.

Ladies and Gentlemen, the Government of the Republic of Haiti, which I have the honor of representing, has already made known at the time of the publication of the Dumbarton Oaks Proposals that it agreed with them in principle, and that it desires to become a member of an International Organization for peace and security that would be based on these principles. My Government, however, does not consider that the proposals are perfect and need no amendments. But it believes that the four great powers which formulated them at Dumbarton Oaks considered the problems of peace and security from a practical angle and are endeavoring to build an International Organization that will be capable of effectively preventing any recourse to war as a means of settling international conflicts.

The objection has been raised to the Dumbarton Proposals that they do not respect the traditional concept of the

Il serait tout à fait normal d'augmenter le nombre des membres du Conseil de Sécurité en augmentant le nombre des sièges accordés aux petits Etats, afin de renforcer cet organisme, en lui donnant l'appui de l'opinion publique universelle, tant en respectant le système de la représentation proportionnelle.

Quant au mode de vote au sein du Conseil un examen sérieux nous amène a déclarer inacceptable le principe d'après lequel la majorité requise pour des décisions concernant des questions autres que des questions de procédure c'est-à-dire les questions les plus importantes doivent comprendre les voix de tous les membres permanents; ceci équivaut en effet à violer le principe de l'égalité juridique de tous les états et réduit ceux qui n'ont pas de siège permanent à une situation d'infériorité déplorable et injuste; en outre on risque d'aboutir ainsi à un résultat plus déplorable encore c'est-à-dire d'empêcher le fonctionnement du Conseil, puisque que l'un quelconque de ses membres permanents pourrait, par son intervention, paralyser l'action du Conseil.

Dans une situation aussi étrange, nous nous trouvions en face non pas d'une association d'états, mais de la volonté toute puissance d'un seul état s'opposant à la volonté de tous les autres; nous aurions ainsi un indéniable exemple d'anarchie dans un monde apparamment organisé selon les principes internationaux.

On peut également critiquer le droit accordé aux membres du Conseil de voter dans le cas de décisions relatives à des mesures de prévention ou de répression contre des actes d'agression où ils pourraient eux-memes se trouver impliques alors que ce droit leur est refusé lorsqu'il s'agit de differends d'importance secondaire auxquels ils pourraient se trouver parties .

The United Nations Conference
on International Organization

Doc. 42 (ENGLISH)
P/10 (a)
May 6, 1945

PLENARY

ADDENDUM TO VERBATIM MINUTES OF THE FIFTH PLENARY SESSION

April 30, 1945

ORGANIZATION OF THE CONFERENCE

The following report, introduced by the Chairman of the Delegation of Cuba, Rapporteur for the Steering Committee, was approved at the Fifth Plenary Session on Monday, April 30, 1945:

I. PRESIDENTS OF THE CONFERENCE

There shall be four Presidents who will preside in rotation at the Plenary Sessions. These four may meet from time to time, with Mr. Stettinius presiding over these meetings and Mr. Stettinius to be Chairman of the Executive and Steering Committees, the three others delegating full powers to Mr. Stettinius for conducting the business of the Conference.

II. GENERAL COMMITTEES

The following general committees shall be created:

1. The Steering Committee, which shall be composed of the Chairmen of all the Delegations. Mr. Edward R. Stettinius, Jr. shall be Chairman of the Committee, which shall choose its Rapporteur. It shall consider any major policy or procedure question submitted to it during the Conference by the Co-Presidents or by the Chairman of any Delegation.

2. The Executive Committee, which shall be composed of the Chairmen of the Delegations of the Sponsoring Governments, namely, China, Union of Soviet Socialist Republics, United Kingdom, United States of America, and the Chairmen of the Delegations of ten additional Governments, namely, Australia, Brazil, Canada, Chile, Czechoslovakia, France,